



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/717
28 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 132 a) de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES :
FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

En 1994, il y avait 18 opérations de maintien de la paix. Le coût total de ces opérations se montait à 3 milliards 538 millions de dollars. On peut raisonnablement supposer que l'Organisation continuera à participer au maintien de la paix.

L'appui aux opérations de maintien de la paix peut être défini, en termes généraux, comme la direction d'ensemble, l'assistance et les directives données par les départements, bureaux et autres services du Siège, en vue d'assurer de manière efficace la planification, l'exécution et la liquidation des opérations de maintien de la paix. Les fonctions d'appui comprennent des fonctions "essentielles" et des fonctions "non essentielles".

L'Organisation doit avoir en permanence la capacité d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne la planification et le lancement des opérations de maintien de la paix, même lorsqu'il n'y a pas d'opération en cours. Cette capacité permanente lui permettra de s'acquitter des fonctions essentielles touchant la prise de décisions de politique générale et leur mise en oeuvre, la planification stratégique et le démarrage des opérations. Ces fonctions essentielles entraînent des dépenses fixes pour l'Organisation et doivent être financées par le budget ordinaire.

Les fonctions d'appui qui fluctuent avec le nombre et l'ampleur des opérations de maintien de la paix et entraînent, de ce fait, des dépenses variables pour l'Organisation continueraient à être financées par le compte d'appui.

Le nombre total de postes qu'il faudrait imputer sur le compte d'appui pour appuyer efficacement les opérations de maintien de la paix est estimé à 630 environ. Toutefois, étant donné le financement actuel du compte d'appui, dont le montant est fixé à 8,5 % du coût de l'élément civil des budgets des opérations de maintien de la paix (ce qui équivaut à moins de 1 % du coût total des opérations), il ne sera pas possible de financer ce nombre de postes en 1995.

En conséquence, sur la base des prévisions concernant le montant du compte d'appui, il est proposé de financer sur ce compte en 1995 431 postes, y compris 65 postes actuellement financés au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) et 24 postes supplémentaires qui ont été demandés. Il convient de noter à cet égard que certains États Membres ont fourni du personnel quasiment sans frais pour l'Organisation afin d'aider celle-ci à s'acquitter de ses tâches essentielles en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix.

D'après les projections, les dépenses pour 1995 se montent au total à environ 35,3 millions de dollars, dont 626 500 dollars pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	5
II. APPUI AUX OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX . .	6 - 11	8
III. FONCTIONS ESSENTIELLES	12 - 14	11
IV. CRITÈRES À APPLIQUER POUR DÉTERMINER QUELLES SONT LES ACTIVITÉS D'APPUI QUI DEVRAIENT ÊTRE FINANCÉES PAR PRÉLÈVEMENT SUR LE BUDGET ORDINAIRE ET QUELLES SONT CELLES DONT LE COÛT DEVRAIT ÊTRE IMPUTÉ SUR LE COMPTE D'APPUI . . .	15 - 32	13
V. RESSOURCES NÉCESSAIRES	33 - 40	19
VI. ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU COMPTE D'APPUI DEPUIS SA CRÉATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1994 (ÉTAT AU 30 SEPTEMBRE 1994) . .	41 - 42	21
VII. MESURES QUE DEVRA PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE .	43	21

Annexes

I. A. Répartition des postes approuvés, y compris ceux financés par des crédits prévus au titre du personnel temporaire . .	22
B. Répartition des 65 postes financés par des crédits prévus au titre du personnel temporaire	23
II. Répartition des postes supplémentaires demandés pour 1995 . . .	24
III. Nombre total des postes nécessaires	25
IV. Justification des ressources nécessaires	26
V. Départements et bureaux dont certains postes sont financés à l'aide du compte d'appui : répartition des postes, par source de financement	38
VI. Récapitulation des recettes et des dépenses pour la période allant de 1990 à 1994, arrêtée au 30 septembre 1994, et projections pour 1995	74
VII. Récapitulation des projections de dépenses pour 1995	75

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Liste des tableaux</u>	
1. Appui aux opérations de maintien de la paix financé par prélèvement sur le budget ordinaire	18
2. Postes supplémentaires qu'il est proposé de financer sur le compte d'appui	20
<u>Liste des graphiques</u>	
I. Nombre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies .	6
II. Coût des opérations de maintien de la paix	7
III. Courbe du nombre de postes financés par prélèvement sur le compte d'appui	10

I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale, après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/48/470/Add.1) et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/48/955), a adopté la résolution 48/226 C, du 23 juillet 1994, dans laquelle elle a, notamment :

a) Souscrit aux observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif, sous réserve des dispositions de sa résolution;

b) Prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa quarante-neuvième session, conformément à la recommandation figurant au paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif.

2. Dans ce paragraphe de son rapport, le Comité consultatif a demandé au Secrétaire général de clarifier dans leur ensemble les questions soulevées en ce qui concerne la raison d'être, l'ampleur et le financement des activités d'appui aux opérations de maintien de la paix, et aussi de préciser à partir de quel moment il y aurait lieu de créer des postes permanents essentiels qui seraient financés au moyen du budget ordinaire et des postes temporaires dont le coût serait imputé sur le compte d'appui.

3. Le présent rapport apporte de nouvelles précisions sur les critères à appliquer pour déterminer quelles sont les activités d'appui qui devraient être financées au moyen du budget ordinaire et quelles sont celles dont le coût devrait être imputé sur le compte d'appui. Il indique également dans quelle mesure les opérations de maintien de la paix sont déjà financées au moyen du budget ordinaire et à partir de quel moment il y aurait lieu de créer des postes essentiels qui seraient financés au moyen du budget ordinaire.

4. Le présent rapport indique également l'évolution financière du compte d'appui du 1er mai 1990, date de sa création, au 31 décembre 1994 (état au 30 septembre 1994), comme le Secrétaire général l'a proposé au paragraphe 18 de son rapport du 18 septembre 1990 (A/45/493).

5. Le graphique I ci-après montre l'évolution du nombre total des opérations de maintien de la paix entre 1990 et 1994. Le graphique II permet de comparer les coûts des opérations de maintien de la paix durant la même période.

GRAPHIQUE I

Graphique I

NOMBRE DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

	1990	1991	1992	1993	1994
Nombre total d'opérations	10	13	15	18	18
Compte spécial	8	11	13	16	16
Budget ordinaire	2	2	2	2	2

Graphique II

COÛT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

(En millions de dollars des États-Unis)

■ Compte spécial □ Budget ordinaire □ Total

	1990	1991	1992	1993	1994
Compte spécial	378,8	449,0	1 697,0	2 970,2	3 500,0
Budget ordinaire	31,2	31,2	37,8	37,8	38,0
Total	410,0	480,2	1 734,8	3 008,0	3 538,0

/...

II. APPUI AUX OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

6. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport sur la planification, la budgétisation et l'administration efficaces des opérations de maintien de la paix (A/48/945 et Corr.1), le mandat des missions de maintien de la paix, qui consistait au départ à contrôler les cessez-le-feu et observer les trêves, s'est élargi pour inclure l'assistance électorale, la surveillance du respect des droits de l'homme, le contrôle et la formation de la police civile, la démobilisation et le déminage, voire un soutien limité pour l'édification de la nation et l'aide humanitaire. C'est pour faire face à cette évolution des activités de maintien de la paix et pour renforcer la capacité nécessaire à l'Organisation pour les planifier, les gérer et les diriger que le Département des opérations de maintien de la paix a été créé en 1992 [pour plus ample information, voir le rapport du Secrétaire général sur la restructuration du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/49/336)]. D'autres départements ou bureaux remplissent aussi des fonctions d'appui dans les domaines politique, humanitaire, juridique, financier et logistique ainsi que dans le domaine de la gestion du personnel et autres domaines administratifs. Tous ces services, dont les responsabilités sont claires et distinctes, contribuent collectivement à l'effort commun. Leurs fonctions sont exposées en détail dans le rapport précédent du Secrétaire général sur le compte d'appui (A/48/470/Add.1, par. 5 à 13). Pour pouvoir s'acquitter efficacement, en temps voulu et de façon coordonnée, de leurs mandats en matière d'opérations de maintien de la paix, ces services du Secrétariat doivent disposer en permanence de ressources suffisantes.

7. L'appui aux opérations de maintien de la paix peut être défini, en termes généraux, comme la direction d'ensemble, l'assistance et les directives données par les départements, bureaux et autres services du Siège pour assurer efficacement la planification, l'exécution et la liquidation des opérations de maintien de la paix. Cet appui couvre tous les aspects – opérationnel, politique, militaire, humanitaire, juridique, logistique, financier, administratif (y compris le personnel) et autres – des opérations de maintien de la paix. Il est nécessaire pour toutes les opérations de maintien de la paix, et plus les opérations sont nombreuses, plus le Secrétariat a des efforts à faire pour assurer une direction efficace et pour répondre de façon coordonnée et en temps voulu aux besoins des missions établies par le Conseil de sécurité.

8. Il est indéniable que les opérations de maintien de la paix sont devenues de plus en plus complexes et diverses. Il est également indéniable que le Secrétariat doit avoir la capacité de diriger et d'appuyer efficacement et sans retard ces opérations dans le monde entier, 24 heures sur 24.

9. Le budget ordinaire a toujours fourni des ressources pour appuyer les opérations de maintien de la paix dans le domaine de la gestion et dans les domaines juridique et administratif, même lorsque ces opérations étaient rares et espacées. Avec l'augmentation de leur nombre, les ressources en personnel

nécessaires pour les appuyer, en termes de postes supplémentaires, ou "postes d'appoint", ont été financées au moyen des divers budgets des opérations de maintien de la paix. En 1990, à la suite de la récente augmentation spectaculaire du nombre des opérations de maintien de la paix (voir graphique I), le compte d'appui a été créé en tant que mécanisme unique pour la répartition des dépenses entre les diverses opérations de maintien de la paix. La création de ce fonds répondait notamment à la nécessité de faire face à la charge de travail supplémentaire entraînée, sur le plan administratif et dans d'autres domaines, par la mise en place des diverses opérations de maintien de la paix, ainsi que d'accomplir les tâches liées à la phase précédant l'exécution de ces opérations, comme le Comité administratif l'a fait observer au paragraphe 15 de son rapport (A/48/955). Vu le nombre croissant et la complexité de plus en plus grande des opérations de maintien de la paix, il a fallu recourir davantage au compte d'appui pour compléter les ressources fournies au titre du budget ordinaire (voir graphique III ci-dessous).

10. Qu'il y ait ou non des opérations de maintien de la paix en cours, le Secrétariat doit posséder une infrastructure permanente lui permettant d'accomplir les fonctions qui sont essentielles pour le maintien de la paix s'il veut répondre aux demandes et aux espoirs de la communauté internationale. Le Secrétaire général estime que ces "fonctions essentielles" permanentes doivent être financées au moyen du budget ordinaire, car elles entraînent des dépenses fixes pour l'Organisation. Les fonctions d'appui qui fluctuent avec le nombre et l'ampleur des opérations de maintien de la paix continueraient à être financées au moyen du compte d'appui, car elles représentent des dépenses variables pour l'Organisation.

11. La question se pose de savoir quel est le volume de travail que le Secrétariat doit fournir pour appuyer les opérations de maintien de la paix et dans quelle mesure ce volume de travail peut être réparti entre, d'une part, les fonctions financées par le budget ordinaire, qui sont des fonctions essentielles et permanentes, quels que soient le nombre et l'ampleur des opérations, et, d'autre part, les fonctions financées par le compte d'appui, qui fluctuent avec l'augmentation ou la diminution du nombre et de l'ampleur des opérations.

Graphique III

COURBE DU NOMBRE DE POSTES FINANCÉS PAR PRÉLÈVEMENT SUR LE COMPTE D'APPUI

	Mai 1990	Nov. 1991	Mars 1992	Juin 1992	Déc. 1992	Janv. 1993	Mai 1993	Août 1993	Janv. 1994	Avril 1994	Juil. 1994
Postes	91	126	126	135	142	142	194	266	316	342	342
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	0	6	12	42	42	59	50	27	5	5	65
Total	91	132	138	177	184	201	244	293	321	347	407

/...

III. FONCTIONS ESSENTIELLES

Capacité permanente de maintien de la paix, y compris la capacité minimum de démarrage, même s'il n'y a pas d'opération de maintien de la paix en cours

12. On peut raisonnablement partir du principe que l'Organisation continuera à participer au maintien de la paix. Elle devra donc posséder en permanence la capacité nécessaire au maintien de la paix, y compris une capacité minimum de démarrage, même s'il n'y a pas d'opération de maintien de la paix en cours.

13. Cette capacité permanente de faire face aux problèmes de maintien de la paix et de réagir rapidement et efficacement aux situations dans lesquelles la communauté internationale lui a demandé d'intervenir pour maintenir la paix, suppose que l'Organisation s'acquitte en permanence de fonctions essentielles, quel que soit le nombre ou l'ampleur des opérations de maintien de la paix. Pour atteindre son objectif qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies, l'Organisation doit être toujours prête et avoir en permanence à sa disposition les moyens nécessaires pour assumer ses responsabilités en ce qui concerne la planification et le démarrage rapide des opérations de maintien de la paix. Cette capacité permanente doit être financée au moyen du budget ordinaire.

14. Les fonctions essentielles peuvent être définies comme étant celles qui sont liées à la prise de décisions de politique générale et à leur mise en oeuvre, à la planification stratégique et à la capacité de démarrage. Ces fonctions peuvent se résumer comme suit :

a) Direction exécutive. Gestion, direction et coordination globale de toutes les activités de maintien de la paix, y compris celles qui sont liées à la planification, au déroulement et à la liquidation des opérations; gestion de l'exécution des tâches confiées aux différents services;

b) Formulation des politiques et directives pratiques. Formulation des politiques et des procédures à suivre pour les activités de maintien de la paix, y compris celles qui ont trait à la conduite des opérations de maintien de la paix (en ce qui concerne les questions juridiques, financières et budgétaires, ainsi que le personnel, la logistique, les communications et les achats); mise au point de principes directeurs, de manuels, de matériel de formation et de directives pour différents éléments des opérations de maintien de la paix; fourniture de directives et de conseils techniques pour les activités d'appui au Siège et pour la conduite des opérations de maintien de la paix sur le terrain;

c) Collecte de données, recherche et analyse. Collecte de données et recherche sur les nouvelles questions de politique générale qui se posent; missions d'évaluation des besoins et d'établissement des faits; surveillance et analyse de l'évolution de la situation; collecte de données et d'informations

/...

sur les conditions locales, les événements et les tendances dans les opérations de maintien de la paix et sur les activités menées par les organisations dans le domaine du maintien de la paix; gestion et mise à jour de bases de données portant sur tous les aspects du maintien de la paix (questions juridiques, financières et budgétaires, personnel, logistique, communications, achats); évaluation et analyse de tous les aspects des opérations de maintien de la paix en vue de tirer les leçons qui s'imposent pour améliorer la planification, le déroulement et la liquidation des opérations;

d) Liaison avec les États Membres et les organismes intergouvernementaux, régionaux et non gouvernementaux; coordination au sein du système des Nations Unies. Maintien de contacts avec les parties aux conflits et les États Membres au sujet de l'exécution d'un mandat; fourniture de services à des organismes intergouvernementaux; liaison avec les organismes intergouvernementaux, régionaux et non gouvernementaux; coordination entre les organismes des Nations Unies en vue d'assurer une collaboration conforme aux politiques et aux procédures établies;

e) Planification opérationnelle. Établissement de plans d'opérations et de procédures d'exécution conformes à la politique adoptée; mise au point et mise à jour de critères et de paramètres permettant de déterminer tous les besoins opérationnels et d'être prêt à y répondre, notamment en matière de ressources financières, de personnel, d'équipement et de services; examen de l'évolution de la situation en vue de faire face aux problèmes potentiels et aux nouveaux besoins; coordination avec les services compétents du Secrétariat; examen des conséquences des changements apportés aux mandats des missions de maintien de la paix; direction de missions d'évaluation des besoins ou d'établissement des faits; organisation et exécution de programmes de formation; recensement des avantages et des inconvénients des procédures établies en vue d'améliorer leur application;

f) Planification administrative. Établissement de plans et de procédures d'exécution conformes à la politique adoptée dans le domaine des finances, du budget, du personnel et des achats; élaboration et mise à jour de paramètres de base pour l'établissement des prévisions de dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix; étude des faits nouveaux et des tendances en vue de faire face aux problèmes potentiels et aux besoins nouveaux; examen des incidences des changements apportés aux mandats des opérations en cours; participation à des missions d'évaluation des besoins et d'établissement des faits; organisation et exécution de programmes de formation; recensement des avantages et des inconvénients des procédures établies en vue d'en améliorer l'application;

g) Capacité de démarrage. Maintien de la capacité minimum (dans les domaines juridique, opérationnel, financier et budgétaire et en ce qui concerne le personnel, la logistique, les communications et les achats) dont l'organisation a besoin pour être prête à intervenir; maintien d'une capacité de démarrage et élaboration d'arrangements avec les gouvernements pour la constitution d'une réserve; maintien et coordination des ressources disponibles pour réagir rapidement; maintien de la capacité de mobiliser les éléments nécessaires pour constituer des équipes d'étude et de démarrage;

IV. CRITÈRES À APPLIQUER POUR DÉTERMINER QUELLES SONT LES ACTIVITÉS D'APPUI QUI DEVRAIENT ÊTRE FINANCÉES PAR PRÉLÈVEMENT SUR LE BUDGET ORDINAIRE ET QUELLES SONT CELLES DONT LE COÛT DEVRAIT ÊTRE IMPUTÉ SUR LE COMPTE D'APPUI

Les fonctions essentielles doivent être financées au moyen du budget ordinaire

Les activités résultant de l'augmentation du volume de travail liée au nombre et à l'ampleur des opérations de maintien de la paix seraient financées au moyen du compte d'appui

15. Les activités nécessaires pour remplir les fonctions essentielles, telles qu'elles sont définies plus haut au paragraphe 14, devraient être financées à l'aide du budget ordinaire. Toutes les autres activités résultant de l'augmentation du volume de travail liée au nombre et à l'ampleur des opérations de maintien de la paix seraient financées par le compte d'appui. L'application de ces critères est examinée plus bas.

16. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport précédent sur le compte d'appui, les fonctions d'appui sont assurées par un certain nombre de services du Secrétariat, à savoir le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Département des affaires humanitaires, le Bureau des affaires juridiques, le Département de l'administration et de la gestion et le Bureau des services de contrôle interne; ces fonctions d'appui comprennent des fonctions essentielles qui, dans tous les cas, à l'exception de la Division du financement du maintien de la paix dans le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (Département de l'administration et de la gestion), sont déjà financées dans une certaine mesure par le budget ordinaire.

17. Dans les paragraphes 4 à 14 de son précédent rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général a décrit les trois différentes catégories de services qui ont des responsabilités en matière d'opérations de maintien de la paix, à savoir : a) les services qui sont directement et exclusivement chargés d'appuyer les opérations de maintien de la paix (le Département des opérations de maintien de la paix, la Division du financement du maintien de la paix (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) et la Section des achats (missions) du Bureau des services de conférence et services d'appui; b) les services qui sont chargés, mais pas exclusivement, d'appuyer les opérations de maintien de la paix (affaires juridiques, comptabilité, trésorerie, gestion des ressources humaines, gestion des bâtiments et contrôle interne); et c) les services dont les programmes risquent d'être affectés, mais à un degré bien moindre, par le

/...

travail supplémentaire nécessaire pour appuyer certains éléments des opérations de maintien de la paix.

18. Le Secrétaire général estime qu'en ce qui concerne les services qui sont directement et exclusivement chargés de l'appui aux opérations de maintien de la paix [catégorie a)], il faudrait prévoir au budget ordinaire des ressources suffisantes pour financer le nombre de postes dont ces services ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions essentielles.

A. Services qui sont directement et exclusivement chargés d'appuyer les opérations de maintien de la paix [catégorie a)]

1. Département des opérations de maintien de la paix

19. Les fonctions essentielles du Département sont les suivantes :

- a) Direction exécutive (voir par. 14 a) ci-dessus);
- b) Formulation des politiques et des procédures à suivre en ce qui concerne les aspects opérationnels des activités de maintien de la paix, notamment la logistique et les communications; mise au point de principes directeurs, de manuels, de matériel de formation et de directives pour les différents éléments des opérations de maintien de la paix; fourniture de directives opérationnelles et de conseils techniques pour les fonctions d'appui au Siège et pour la conduite des opérations de maintien de la paix sur le terrain;
- c) Collecte de données et recherche sur les nouvelles questions de politique générale qui se posent; missions d'évaluation des besoins et d'établissement des faits; étude et analyse des faits nouveaux; collecte de données et d'information sur les conditions locales, les événements et les tendances dans les opérations de maintien de la paix et sur les activités menées par les organisations dans le domaine du maintien de la paix; gestion et mise à jour de bases de données; évaluation et analyse des aspects opérationnels des opérations de maintien de la paix afin d'en tirer les leçons nécessaires pour améliorer la planification, le déroulement et la liquidation des opérations;
- d) Liaison avec les États Membres et les organismes intergouvernementaux, régionaux et non gouvernementaux; coordination au sein du système des Nations Unies (voir par. 14 d) ci-dessus);
- e) Planification opérationnelle (voir par. 14 e) ci-dessus);
- f) Maintien d'une capacité de démarrage (voir par. 14 g) ci-dessus).

20. Le nombre estimatif de postes nécessaires pour remplir ces fonctions essentielles est indiqué au paragraphe 30 ci-dessous. Certaines fonctions essentielles sont actuellement financées par le compte d'appui (voir A/48/470/Add.1, par. 8 à 47). Le Secrétaire général a l'intention de proposer la création de postes supplémentaires à financer au moyen du budget ordinaire dans le contexte de son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

/...

21. Compte tenu de la distinction faite entre les deux catégories de fonctions d'appui, le compte d'appui continuerait d'être utilisé pour financer les activités résultant de l'augmentation du volume de travail liée au nombre et à l'ampleur des opérations de maintien de la paix.

2. Division du financement du maintien de la paix (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité)

22. Les fonctions essentielles de cette division consistent à :

a) Formuler les politiques et les procédures à suivre en ce qui concerne les aspects financiers et budgétaires des activités de maintien de la paix; mettre au point des techniques budgétaires uniformes; établir des directives en matière de processus budgétaire ainsi qu'une méthode pour l'évaluation des coûts et la présentation de rapports aux organes législatifs; définir la politique à suivre en matière de contrôle budgétaire;

b) Gérer et mettre à jour des bases de données sur les aspects financiers et budgétaires des opérations de maintien de la paix; évaluer et analyser ces aspects en vue de tirer les leçons nécessaires pour améliorer le processus d'évaluation et de justification des dépenses;

c) Maintenir la liaison avec les États Membres et les organismes intergouvernementaux (voir par. 14 b) ci-dessus);

d) Établir des plans et des procédures d'exécution conformes aux politiques adoptées dans les domaines financier et budgétaire; élaborer et mettre à jour des paramètres de base permettant d'établir des prévisions de dépenses pour les activités opérationnelles; surveiller l'application du budget et les tendances budgétaires pour faire face aux problèmes qui risquent de se poser et aux besoins nouveaux; examiner les conséquences des changements apportés aux mandats des opérations en cours; participer à des missions d'évaluation des besoins et d'établissement des faits; diriger des programmes de formation; déterminer les qualités et les défauts des procédures en vue d'en améliorer l'application;

e) Maintenir une capacité de démarrage (voir par. 14 g) ci-dessus).

23. Actuellement, toutes les fonctions essentielles de cette division sont financées par le compte d'appui. Le nombre estimatif de postes nécessaires pour accomplir ces fonctions essentielles est indiqué ci-dessous au paragraphe 30. Le Secrétaire général a l'intention de soumettre sa proposition concernant les postes à financer au moyen du budget ordinaire dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Compte tenu de la distinction faite entre les deux catégories de fonctions d'appui, le compte d'appui serait utilisé pour financer les activités d'appui résultant de l'augmentation du volume de travail liée au nombre et à l'ampleur des opérations de maintien de la paix.

3. Section des achats (missions) (Bureau des services de conférence et services d'appui)

24. Les fonctions essentielles de cette section consistent à :

a) Formuler des politiques et des procédures d'achat pour les activités de maintien de la paix;

b) Gérer et améliorer le système d'achat; recueillir des données et des informations sur les conditions du marché; mettre en place une base de données sur le marché des biens et des services; évaluer et analyser ces aspects afin de tirer les leçons nécessaires pour améliorer la planification et l'exécution des opérations d'achat;

c) Maintenir la liaison avec les États Membres et les organismes intergouvernementaux (voir par. 14 d) ci-dessus);

d) Établir des plans et des procédures d'exécution conformes aux politiques adoptées dans le domaine des achats; élaborer et mettre à jour des paramètres de base pour définir et rédiger les propositions d'achat à soumettre au Comité des marchés; suivre l'évolution de la situation et les nouvelles tendances afin de pouvoir faire face aux nouveaux problèmes et aux nouveaux besoins en matière d'achats; examiner les incidences, en ce qui concerne les achats, des changements intervenus dans les mandats des opérations en cours; participer à des missions d'évaluation des besoins et d'établissement des faits; diriger des programmes de formation; déterminer les avantages et les inconvénients des procédures afin d'en améliorer l'application;

e) Maintenir une capacité de démarrage (voir par. 14 g) ci-dessus).

25. Le nombre de postes jugés nécessaires pour remplir ces fonctions est indiqué ci-dessous au paragraphe 30. Compte tenu de la distinction faite entre les deux catégories de fonctions d'appui, le compte d'appui serait utilisé pour financer les activités d'appui résultant de l'augmentation du volume de travail liée au nombre et à l'ampleur des opérations de maintien de la paix.

B. Services chargés directement mais pas exclusivement d'appuyer les opérations de maintien de la paix [catégorie b)]

26. Les services appartenant à la catégorie b) reçoivent des ressources prélevées sur le budget ordinaire pour remplir les fonctions relevant de leurs domaines de compétence respectifs. Dans le cadre de leurs responsabilités institutionnelles, ils remplissent aussi des fonctions d'appui aux opérations de maintien de la paix, y compris des fonctions essentielles. Le nombre de postes indiqué dans le tableau 1 ci-dessous correspond au nombre de mois de travail financés par prélèvement sur le budget ordinaire, qui a été calculé sur la base du rapport entre la charge de travail liée aux activités d'appui des services en question et leur charge de travail totale.

27. Le Secrétaire général répète que, pour les services appartenant à la catégorie b), le compte d'appui serait utilisé pour financer les activités

/...

résultant de l'augmentation du volume de travail liée au nombre et à l'ampleur des opérations de maintien de la paix.

C. Services dont les programmes risquent d'être affectés [catégorie c)]

28. Dans cette catégorie, qui comprend les services dont les programmes de travail ont été affectés, mais à un moindre degré, le compte d'appui ne serait utilisé pour financer des activités d'appui que lorsque les services en question ne seraient pas en mesure de faire face, dans les limites de leurs propres ressources, à la charge de travail supplémentaire résultant de la demande générale en matière d'activités d'appui.

D. Seuil à fixer pour la création de postes essentiels

29. Pour déterminer le seuil à partir duquel il faudrait créer, pour les services de la catégorie a), des postes essentiels qui seraient financés par prélèvement sur le budget ordinaire, à la différence des postes temporaires qui seraient financés au moyen du compte d'appui, il convient de tenir compte des considérations suivantes :

- a) Le fait que l'Organisation participe à des opérations de maintien de la paix depuis 1948;
- b) Le fait que l'augmentation sans précédent du nombre d'opérations de maintien de la paix au cours des dernières années permet de supposer que l'Organisation continuera à participer à de telles opérations;
- c) La nature et l'ampleur des fonctions essentielles, y compris une capacité minimum de démarrage (voir par. 14 ci-dessus);
- d) La structure administrative nécessaire pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de ces fonctions;
- e) La charge de travail liée à ces fonctions.

30. L'examen qui a été effectué, compte tenu de toutes les considérations ci-dessus, a indiqué qu'à l'heure actuelle, il faudrait qu'il y ait environ 88 postes essentiels dans les services de la catégorie a) (52 postes d'administrateur et 36 postes d'agent des services généraux) pour que l'Organisation dispose en permanence de la capacité de base nécessaire pour faire face aux problèmes de maintien de la paix, y compris une capacité minimum de démarrage, même s'il n'y a pas d'opération en cours. Ce nombre de postes se décompose comme suit :

- a) Département des opérations de maintien de la paix : 46 postes d'administrateur et 28 postes d'agent des services généraux (contre 34 et 20 respectivement dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995);
- b) Division du financement du maintien de la paix : 4 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux (aucun dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995);

/...

c) Section des achats (missions) : 2 postes d'administrateur et 5 postes d'agent des services généraux (déjà prévus dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995).

31. Les postes additionnels nécessaires seront proposés dans le cadre du projet de budget-programme du Secrétaire général pour l'exercice biennal 1996-1997.

32. Le tableau ci-après indique dans quelle mesure les opérations de maintien de la paix sont actuellement financées au moyen du budget ordinaire.

Tableau 1

Appui aux opérations de maintien de la paix financé par prélèvement sur le budget ordinaire

	Administrateurs	Agents des services généraux	Total
CATÉGORIE A			
<u>Département des opérations de maintien de la paix</u>			
<u>Bureau du Secrétaire général adjoint</u>	3	1	4
<u>Bureau du Conseiller militaire</u>	3	—	3
<u>Bureau de la planification et de l'appui</u>			
Bureau du Sous-Secrétaire général	2	—	2
Division de la planification	1	1	2
Division de l'administration et de la logistique des missions	9	11	20
<u>Bureau des opérations</u>			
Bureau du Sous-Secrétaire général	3	2	5
Division de l'Afrique	5	4	9
Division de l'Asie et du Moyen-Orient	2	—	2
Division de l'Europe et de l'Amérique latine	4	1	5
<u>Groupe des politiques et de l'analyse</u>	2	—	2
Total partiel	34	20	54
<u>Département de l'administration et de la gestion</u>			
<u>Bureau des services de conférence et services d'appui</u>			
Service des achats et des transports	2	5	7
CATÉGORIE B			
<u>Département de l'administration et de la gestion^a</u>			
<u>Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</u>			
<u>Division de la comptabilité</u>			
Section de la comptabilité des activités opérationnelles	4	3	7
Section des paiements	2	6	8
Autres sections	—	6	6
<u>Bureau de la gestion des ressources humaines</u>	11	16	27
Total partiel	17	31	48
<u>Bureau des affaires juridiques^a</u>			
Division des questions juridiques générales	7	—	7
Total	60	56	116

^a Le nombre de postes indiqué représente l'équivalent du nombre de mois de travail, calculé sur la base du rapport entre la charge de travail liée aux activités de maintien de la paix du service et sa charge de travail totale.

V. RESSOURCES NÉCESSAIRES

/...

Les 8,5 % crédités au compte d'appui équivalent à moins de 1 % du coût total des opérations de maintien de la paix

33. Selon la méthodologie actuelle, 8,5 % du coût effectif de la composante civile de chaque mission sont crédités au compte d'appui, ce qui équivaut à moins de 1 % du coût total des opérations de maintien de la paix.

34. Aux termes de la résolution 48/226 C, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, approuvé 65 des 92 postes demandés par le Secrétaire général au paragraphe 36 de son rapport, qui devaient être financés au moyen des crédits prévus au titre du personnel temporaire. Comme indiqué dans l'annexe I, cette décision a eu pour effet de porter à 407 le nombre des postes financés sur le compte d'appui. Pour couvrir le coût de ces 65 postes, l'Assemblée générale a approuvé un montant de 1 million de dollars pour la période de six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 1994, ainsi que l'ouverture de crédits au titre du personnel temporaire (167 700 dollars), des heures supplémentaires (80 000 dollars), des frais de voyage (140 000 dollars), de la formation (480 000 dollars) et du matériel spécialisé destiné au Centre d'opérations (592 000 dollars).

35. En ce qui concerne les 65 postes qui ont été approuvés et financés au moyen des crédits prévus au titre du personnel temporaire pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1994, on a constaté jusqu'ici qu'il était très difficile d'attirer, pour une période aussi courte (jusqu'au 31 décembre 1994), des administrateurs suffisamment qualifiés venant d'horizons géographiques aussi divers que possible. Le Secrétaire général propose donc de transformer ces postes en postes permanents, comme indiqué à l'annexe I. On trouvera les justifications détaillées de ces postes dans le rapport précédent du Secrétaire général (A/48/470/Add.1).

36. On se souviendra qu'au paragraphe 35 de son rapport précédent, le Secrétaire général a présenté aux États Membres un plan concernant une structure d'appui suffisante pour gérer avec efficacité les opérations de maintien de la paix. À l'époque, le nombre total de postes nécessaires à cette fin était estimé à 630 environ.

37. Cependant, tant que l'on continuera à financer le compte d'appui selon la méthode actuelle, c'est-à-dire à raison de 8,5 % du coût effectif de la composante civile, et que les difficultés de trésorerie qui en découlent persisteront, le Secrétaire général devra faire appel aux États Membres pour fournir du personnel, généralement sans frais pour l'Organisation, afin d'absorber une partie de la charge de travail essentielle que représentent les fonctions d'appui aux opérations de maintien de la paix¹. À moins que les États Membres n'augmentent sensiblement les concours de ce type qu'ils lui apportent, l'Organisation continuera à ne pas disposer d'une capacité d'appui suffisante pour satisfaire à toutes ses obligations.

/...

38. Un nouvel examen de la capacité d'appui, qui a été effectué lorsqu'on a calculé les ressources nécessaires pour 1995, a confirmé le nombre susmentionné des postes d'appui nécessaires (630). Or, on prévoit à l'heure actuelle, en se fondant sur la méthode de financement actuelle du compte d'appui, qu'en 1995 le montant des ressources sera limité. En conséquence, le Secrétaire général ne demande que 24 postes supplémentaires, comme indiqué ci-après et dans l'annexe II. Avec la transformation envisagée des 65 postes actuellement financés au titre du personnel temporaire en postes permanents, dont il est question au paragraphe 35, le Secrétaire général disposera au total de 431 postes pour l'année civile 1995, comme indiqué à l'annexe III. On trouvera la justification détaillée de ces 24 postes supplémentaires dans l'annexe IV.

Tableau 2

Postes supplémentaires qu'il est proposé de financer sur le compte d'appui

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Services généraux	Total
Département des opérations de maintien de la paix	6	6	12
Bureau des affaires juridiques	—	—	—
Département de l'administration et de la gestion			
Division du financement du maintien de la paix	2	2	4
Division de la comptabilité	1	3	4
Division du recrutement et des affectations	1	—	1
Bureau des services de contrôle interne			
Division de l'audit et du contrôle de gestion	3	—	3
Total	13	11	24

39. On trouvera à l'annexe V des indications concernant les effectifs disponibles, par source de financement, dans les départements et bureaux dont certains postes sont financés sur le compte d'appui.

40. Outre les postes, 483 500 dollars sont nécessaires au titre du personnel temporaire, 210 000 dollars au titre des heures supplémentaires, 120 000 dollars au titre des frais de voyage et 506 500 dollars au titre de la formation. On trouvera des informations plus détaillées aux paragraphes 23 à 25 de l'annexe IV. Le montant total des dépenses prévues pour 1995 s'élève à 35,2 millions de dollars environ, comme indiqué à l'annexe VII, et celui des recettes prévues à 35,8 millions de dollars, y compris le solde inutilisé de 1994, qui est estimé à 9,2 millions de dollars environ.

VI. ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU COMPTE D'APPUI DEPUIS SA CRÉATION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1994

(ÉTAT AU 30 SEPTEMBRE 1994)

41. Les recettes créditées au compte depuis qu'il est devenu opérationnel, le 1er mai 1990, jusqu'au 31 décembre 1993 se sont élevées à 53 564 499 dollars,

/...

dont 1 237 932 dollars d'intérêts. Pendant la même période, les dépenses totales se sont élevées à 38 632 177 dollars. En outre, on a maintenu en 1993 une réserve opérationnelle d'un montant de 4 898 631 dollars. Au 31 décembre 1993, le solde inutilisé s'élevait à 10 033 691 dollars (montant net).

42. Pour 1994, le compte avait été crédité au 30 septembre 1994 d'un montant de 22 855 087 dollars, dont 294 460 dollars d'intérêts. Les recettes prévues pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 1994 s'élèvent à 4 298 000 dollars environ, ce qui porte le montant estimatif total des recettes à 27 153 087 dollars environ. Ces chiffres seront vraisemblablement modifiés, les montants prélevés sur les différents budgets d'opérations de maintien de la paix étant ajustés compte tenu des dépenses effectives au titre du personnel civil. Un ajustement de 531 986 dollars portera à 5 430 617 dollars la réserve opérationnelle de cette année. Si l'on y ajoute le solde inutilisé de 1993 (10 033 691 dollars), qui est mentionné plus haut, le montant estimatif total disponible pour 1994 s'élève à 36 654 792 dollars. Le montant estimatif total des dépenses pour 1994 s'élevant à 27 498 967 dollars, le solde projeté s'établirait à 9 155 825 dollars. On trouvera à l'annexe VI une récapitulation des recettes et des dépenses pour la période allant du 1er mai 1990 au 31 décembre 1993 et pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1994, ainsi que les projections pour 1995.

VII. MESURES QUE DEVRA PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

43. L'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session voudra peut-être :

a) Prendre note des critères à appliquer pour déterminer quelles sont les activités d'appui qui doivent être financées au moyen du budget ordinaire (activités essentielles) et quelles sont celles dont le coût devrait être imputé sur le compte d'appui;

b) Autoriser le prélèvement des ressources nécessaires pour 1995 sur le compte d'appui (par. 36 et 39 ci-dessus).

Note

¹ Au 16 novembre 1994, il y avait 116 observateurs militaires au Département des opérations de maintien de la paix : 93 prêtés par leur gouvernement sans frais pour l'Organisation, 20 recrutés par l'Organisation et 3 détachés temporairement de missions.

ANNEXE I

A. Répartition des postes approuvés, y compris ceux financés par des crédits prévus
au titre du personnel temporaire

								Agents des services généraux		Total
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	1re classe	Autres classes		
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ^a	—	—	1	—	—	—	—	—	1	
Cabinet du Secrétaire général	1	—	1	1	—	—	—	1	4	
<u>Département des opérations de maintien de la paix</u>										
Bureau du Secrétaire général adjoint	—	2	3	6	6	—	—	11	28	
Bureau des opérations	—	2	2	11	2	—	—	11	28	
Bureau de la planification et de l'appui	—	3	8	29	33	6	7	112	198	
<u>Bureau des affaires juridiques</u>	—	—	1	1	1	—	—	—	3	
<u>Département de l'administration et de la gestion</u>										
Bureau du Secrétaire général adjoint	—	—	—	1	—	—	—	—	1	
Gestion financière	—	—	—	2	1	—	—	5	8	
Service administratif										
<u>Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</u>										
Division du financement du maintien de la paix	1	1	3	9	6	—	1	14	35	
Division de la comptabilité	—	—	1	3	7	—	—	7	18	
<u>Bureau de la gestion des ressources humaines</u>										
Division du recrutement et des affectations	—	—	—	2	1	—	—	7	10	
Division de l'administration et de la formation du personnel	—	—	—	3	—	—	—	4	7	
Division des services médicaux et de l'assistance au personnel	—	—	1	1	1	—	—	4	7	
<u>Bureau des services de conférence et services d'appui</u>										
Service des bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	5	5	
Service des achats et des transports	—	1	1	8	9	—	—	19	38	
Division des services électroniques	—	—	—	—	—	1	—	3	4	
<u>Bureau des services de contrôle interne</u>										
Division de l'audit et du contrôle de gestion	—	—	1	6	3	—	—	1	11	
Total	2	9	23	83	70	7	8	205	407	

^a Poste financé à 50 % par des remboursements au titre de l'appui à des structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires.

B. Répartition des 65 postes financés par des crédits prévus au titre du personnel temporaire

	Agents des services généraux							Autres classes	Total
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	1re classe		
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cabinet du Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<u>Département des opérations de maintien de la paix</u>									
Bureau du Secrétaire général adjoint	—	—	1	—	1	—	—	1	3
Bureau des opérations	—	—	—	3	—	—	—	6	9
Bureau de la planification et de l'appui	—	2	1	5	6	—	—	15	29
<u>Bureau des affaires juridiques</u>	—	—	—	1	—	—	—	—	1
<u>Département de l'administration et de la gestion</u>									
Bureau du Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gestion financière	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Service administratif	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<u>Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</u>									
Division du financement du maintien de la paix	—	1	1	1	—	—	—	2	5
Division de la comptabilité	—	—	—	—	4	—	—	—	4
<u>Bureau de la gestion des ressources humaines</u>									
Division du recrutement et des affectations	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Division de l'administration et de la formation du personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Division des services médicaux et de l'assistance au personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<u>Bureau des services de conférence et services d'appui</u>									
Service des bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Service des achats et des transports	—	1	1	4	1	—	—	3	10
Division des services électroniques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<u>Bureau des services de contrôle interne</u>									
Division de l'audit et du contrôle de gestion	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Total	—	4	5	14	12	—	—	30	65

ANNEXE II

Répartition des postes supplémentaires demandés pour 1995

								Agents des services généraux		Total
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	1re classe	Autres classes		
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cabinet du Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<u>Département des opérations de maintien de la paix</u>										
Bureau du Secrétaire général adjoint	—	—	1	—	—	—	—	2	3	
Bureau des opérations	—	—	—	1	—	—	—	—	1	
Bureau de la planification et de l'appui	—	1	3	—	—	—	—	4	8	
<u>Bureau des affaires juridiques</u>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<u>Département de l'administration et de la gestion</u>										
Bureau du Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gestion financière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Service administratif	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<u>Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</u>										
Division du financement du maintien de la paix	—	—	1	—	1	—	1	1	4	
Division de la comptabilité	—	—	—	—	1	—	—	3	4	
<u>Bureau de la gestion des ressources humaines</u>										
Division du recrutement et des affectations	—	—	1	—	—	—	—	—	1	
Division de l'administration et de la formation du personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Division des services médicaux et de l'assistance au personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<u>Bureau des services de conférence et services d'appui</u>										
Service des bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Service des achats et des transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Division des services électroniques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<u>Bureau des services de contrôle interne</u>										
Division de l'audit et du contrôle de gestion	—	—	—	1	2	—	—	—	3	
Total	—	1	6	2	4	—	1	10	24	

ANNEXE III

Nombre total des postes nécessaires

							Agents des services généraux		Total
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	1re classe	Autres classes	
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ^a	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Cabinet du Secrétaire général	1	—	1	1	—	—	—	1	4
<u>Département des opérations de maintien de la paix</u>									
Bureau du Secrétaire général adjoint	—	2	4	6	6	—	—	13	31
Bureau des opérations	—	2	2	12	2	—	—	11	29
Bureau de la planification et de l'appui	—	4	11	29	33	6	7	116	206
<u>Bureau des affaires juridiques</u>	—	—	1	1	1	—	—	—	3
<u>Département de l'administration et de la gestion</u>									
Bureau du Secrétaire général adjoint	—	—	—	1	—	—	—	1	2
Gestion financière	—	—	—	2	1	—	—	5	8
Service administratif	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<u>Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</u>									
Division du financement du maintien de la paix	1	1	4	9	7	—	2	15	39
Division de la comptabilité	—	—	1	3	8	—	—	10	22
<u>Bureau de la gestion des ressources humaines</u>									
Division du recrutement et des affectations	—	—	1	2	1	—	—	7	11
Division de l'administration et de la formation du personnel	—	—	—	3	—	—	—	4	7
Division des services médicaux et de l'assistance au personnel	—	—	1	1	1	—	—	4	7
<u>Bureau des services de conférence et services d'appui</u>									
Service des bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	5	5
Service des achats et des transports	—	1	1	8	9	—	—	19	38
Division des services électroniques	—	—	—	—	—	1	—	3	4
<u>Bureau des services de contrôle interne</u>									
Division de l'audit et du contrôle de gestion	—	—	1	7	5	—	—	1	14
Total	2	10	29	85	74	7	9	215	431

^a Poste financé à 50 % par des remboursements au titre de l'appui à des structures administratives financées par des fonds extrabudgétaires.

ANNEXE IV

Justification des ressources nécessaires

1. On a indiqué ci-après les ressources supplémentaires nécessaires durant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1995, dont il est question au paragraphe 38 du rapport principal pour chacun des départements ou bureaux qui fournissent un appui aux opérations de maintien de la paix. L'annexe V du présent document donne des informations sur les ressources totales en personnel dont est doté chaque département ou bureau, les indicateurs du volume de travail et l'organigramme.

A. Postes

1. Département des opérations de maintien de la paix

2. Pour 1995, 12 postes supplémentaires (1 D-1, 4 P-5, 1 P-4 et 6 postes d'agent des services généraux) sont demandés pour le Département des opérations de maintien de la paix, ce qui aurait pour effet de porter à 266 le nombre total de postes du Département dont le coût est imputé sur le compte d'appui. Ces postes supplémentaires seraient répartis entre les divers services indiqués ci-après.

a) Cabinet du Secrétaire général adjoint

Service administratif

3. Le Service administratif est chargé de l'administration du Département, ce qui englobe toutes les questions budgétaires, financières et de personnel. En particulier dans la phase actuelle d'expansion et de réorganisation, le Service administratif, dont la création ne remonte qu'à juin 1993, souffre d'une grave pénurie de personnel. Il est demandé de compléter les effectifs dont il est doté [[1 P-5 [personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)], 2 P-4, 1 P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 3 postes d'agent des services généraux (autres classes)^a] d'un poste d'agent des services généraux, dont le titulaire fournirait un appui en ce qui concerne les questions de personnel.

Groupe de l'analyse des politiques

4. Il est demandé d'accroître les effectifs du Groupe (actuellement doté d'un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux) d'un poste P-5 et d'un poste d'agent des services généraux. Le Groupe étudie et analyse de façon approfondie les questions politiques d'actualité et réunit des informations sur les activités connexes entreprises par les organisations intergouvernementales, régionales ou non gouvernementales et par des établissements de recherche. Le

^a Il convient de noter que les titulaires d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux, précédemment affectés au Bureau du Conseiller militaire, doivent fournir un appui au Département en matière de traitement électronique de l'information.

Groupe sera chargé d'établir la documentation préalable à la session du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ainsi que de fournir au Comité les services techniques et fonctionnels dont il aura besoin; il sera par ailleurs chargé de fournir des services analogues durant les sessions de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation de l'Assemblée générale et durant celles de divers autres comités intergouvernementaux s'occupant de questions qui touchent au maintien de la paix.

5. Le Département a essayé d'appliquer la recommandation du Comité consultatif tendant à confier les activités du Groupe à l'ensemble du Département et leur coordination à un administrateur unique. Mais cela s'est avéré difficile car les domaines d'activité du Département ne lui laissent aucune capacité excédentaire à consacrer à l'effort soutenu de réflexion nécessaire pour analyser de façon continue et approfondie les données d'expérience dans le domaine des opérations de maintien de la paix sur lesquelles s'appuyer pour formuler ou réviser les orientations fondamentales. La formule d'un coordonnateur de l'analyse des politiques n'est viable qu'à la condition que les membres du personnel dont les activités doivent être coordonnées soient en mesure d'assurer des tâches importantes en sus de leurs attributions actuelles. Le Département est d'ores et déjà sollicité à l'excès.

b) Bureau des opérations

Division de l'Asie et du Moyen-Orient

6. Cette division est responsable du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, de la Mission des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Il est demandé de créer un poste P-4 pour un officier qui allégerait la tâche des deux autres membres militaires du personnel de la Division, lesquels suivent les aspects militaires des opérations pour permettre au Département de s'acquitter efficacement de ses fonctions de commandement et de contrôle des opérations. Étant donné que les missions en cours sont au nombre de six et qu'une ou deux autres pourraient être lancées, les effectifs actuels de la Division [10 postes se répartissant comme suit : 1 D-1, 1 P-5, 3 P-4 (dont deux attribués à des officiers), 2 P-3 et quatre postes d'agent des services généraux] sont insuffisants.

c) Bureau de la planification et de l'appui

7. Le Bureau du Sous-Secrétaire général à la planification et à l'appui est doté d'un poste P-5 et d'un poste P-2, mais ne dispose pas des agents des services généraux nécessaires. Il est demandé de lui attribuer deux postes d'agent des services généraux.

Groupe de la police civile

8. Afin de renforcer le rôle actuel du Groupe et de lui donner les moyens de faire face aux sollicitations actuelles et futures et compte tenu des

/...

différentes missions auxquelles participent actuellement les membres de la police civile des Nations Unies, il est demandé de renforcer les capacités du Groupe en lui attribuant un poste D-1 pour un chef de groupe et un poste d'agent des services généraux. Responsable des questions intéressant le recrutement d'éléments de police civile dûment formés, le Groupe est chargé :

a) De fournir des avis et d'élaborer des directives concernant l'utilisation, la formation et l'administration des éléments de police civile affectés à des opérations de maintien de la paix;

b) De maintenir une liaison avec les gouvernements en ce qui concerne la fourniture d'éléments de police appelés à participer à des missions des Nations Unies;

c) De fournir aux fonctionnaires compétents du Département des opérations de maintien de la paix et aux missions des conseils sur les aspects opérationnels des questions de police;

d) De prendre des arrangements prévisionnels concernant la mobilisation et la relève des membres de la police civile.

Division de l'administration et de la logistique des missions (ancienne Division des opérations hors Siège)

Service de gestion financière

Bureau du chef de service

9. Le poste de P-5 qui avait été attribué au chef de service a été transféré à la Section du suivi et de l'analyse et est à présent occupé par le chef de ladite section. Un poste P-5 supplémentaire est demandé pour le Bureau du chef de Service; il est destiné au chef adjoint du Service. Le chef de service consacre 70 % de son temps à préparer les réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et à y participer et à fournir des informations supplémentaires au Comité consultatif, et 15 %, en moyenne, à la Cinquième Commission, aux réunions de haut niveau du Département des opérations de maintien de la paix, et à celles tenues avec des représentants des pays contributeurs. Le chef adjoint sera chargé de la gestion quotidienne du Service. Ses attributions concernent le contrôle interne, la coordination, l'appui aux missions, les ressources en personnel et la formation.

10. En outre, le chef adjoint fera fonction de Chef de la Section de la planification financière. Celle-ci établit les prévisions de ressources relatives à toutes les missions nouvelles et aux extensions des missions en cours, et coordonne le suivi des missions en cours sur le plan des ressources nécessaires. S'agissant de définir les besoins en matière de ressources, la Section collabore étroitement avec le Bureau des opérations, le Bureau du Conseiller militaire, le Service de la gestion du personnel, le Service de la logistique et des communications et les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les responsables de l'administration dans les zones d'opération. En outre, la Section coordonne les apports des autres départements, dont le Département des affaires politiques, le Département des affaires humanitaires et

/...

le Département de l'information, et analyse les informations figurant dans les rapports des missions d'enquête technique.

Service de la logistique et des communications

Section des transports

11. Cette section fournit tous les services d'appui relatifs aux transports : location d'avions, d'hélicoptères et de bateaux, location de matériel de transport, mouvements de personnel et de matériel, sécurité des avions affrétés, etc. La Section est à présent dotée de 2 postes P-4, de 2 postes P-3, de 1 poste P-2 et de 7 postes d'agent des services généraux. Un poste P-5 supplémentaire est demandé pour le chef de section. Le titulaire aura sous son autorité les groupes suivants :

a) Le Groupe de la sécurité aérienne, chargé de faire appliquer les mesures de sécurité aérienne dans le cadre des missions;

b) Le Groupe des transports aériens et maritimes, chargé de préparer les dossiers d'appel d'offres et d'étudier les soumissions, de gérer les contrats de transport aérien et maritime à destination et en provenance des zones d'opération, et d'affréter des avions ou hélicoptères. Le Groupe est également chargé d'assurer le transport du personnel et du matériel à destination et en provenance des zones d'opération, y compris la relève et le rapatriement des contingents. Il veille à satisfaire les besoins urgents en matière de transports de ce type, à suivre l'évolution des besoins et à modifier les contrats en conséquence, ainsi qu'à organiser dans les meilleurs délais, selon que de besoin, la relève des contingents;

c) Le Groupe des transports de surface, chargé d'évaluer les demandes de ressources émanant de missions existantes, de préparer les dossiers d'appel d'offres et d'étudier les soumissions, d'établir une première sélection de fournisseurs, de représenter la Division de l'administration et de la logistique des missions aux réunions du Comité des marchés et de gérer les marchés passés pour les transports de surface.

Service de la gestion du personnel

Section de l'administration et des dossiers

12. Il est demandé d'affecter trois postes supplémentaires à cette section, soit un poste P-5 pour le chef de section et deux postes d'agent des services généraux. L'administration des quelque 8 000 membres du personnel civil affectés aux missions est rendue très complexe par trois facteurs, qui varient d'une mission à l'autre. Le premier concerne la durée des opérations, le deuxième les conditions locales et le troisième la nature des engagements définissant les conditions d'emploi du personnel des missions. La Section est chargée des tâches suivantes :

a) S'agissant de l'administration, traitement et gestion des prestations, indemnités, avantages, demandes de congé, renouvellements d'engagements et

/...

licenciements, notation des fonctionnaires et nombreuses autres questions relatives au personnel;

b) S'agissant de la gestion des dossiers, établissement, exploitation et mise à jour, avec rigueur et dans les meilleurs délais, de données concernant les milliers de membres du personnel civil en poste dans les zones d'opération.

13. Les indicateurs du volume de travail du Service montrent que la Section de l'administration et des dossiers établira en 1994 quelque 3 457 notifications administratives, contre 1 753 en 1993, ce qui représente un accroissement de 97 %. La Section devrait, selon les prévisions, établir, en 1994, 427 notifications administratives de décharge, contre 67 en 1991, soit un accroissement de 537 %.

14. Pour 1994, la Section du recrutement et des affectations s'attend à devoir établir 7 373 autorisations de voyage, contre 1 097 en 1991, soit une augmentation de 572 %.

15. Le Service prévoit d'établir en 1994, 1 144 demandes de remboursement des frais de voyage, contre 368 en 1991, soit une augmentation de 211 %.

2. Département de l'administration et de la gestion

a) Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Division du financement des opérations de maintien de la paix

16. Quatre postes supplémentaires sont demandés pour 1995 (1 P-5, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux). Les deux premiers postes, à savoir un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux (1re classe), sont nécessaires pour renforcer les capacités de la Section des politiques et de la normalisation. Le titulaire du poste P-5 serait chargé de formuler et d'évaluer les politiques touchant les questions soulevées par les aspects budgétaires des opérations de maintien de la paix et d'en coordonner l'application avec les autres bureaux concernés; de rationaliser et de normaliser les techniques et procédures budgétaires; d'examiner et d'améliorer la présentation des budgets, et de mettre en place un système intégré d'informations relatives à l'exécution des budgets, qui renseignerait sur les engagements et les dépenses comptabilisés au Siège et dans les zones d'opération, et d'exploiter des tableaux de référence concernant les coûts standard sur les réseaux locaux. Le titulaire du poste d'agent des services généraux (1re classe) fournira l'aide nécessaire.

17. Le poste P-3 est nécessaire pour renforcer les capacités de la section s'occupant de la région de l'Europe et de l'Amérique latine et son titulaire serait chargé de l'ensemble de la gestion financière d'une mission. Le fonctionnaire supérieur dirigeant la section pourrait ainsi se consacrer davantage à sa tâche de supervision et de formation des fonctionnaires et des membres du personnel d'appui de la section, ainsi qu'à l'amélioration constante de la qualité, de l'exactitude et de la présentation dans les délais prescrits des projets de budget et des rapports sur l'exécution des budgets du Secrétaire général.

/...

18. On trouvera au tableau 6 a) de l'annexe V des informations sur les ressources dont dispose la Division, et des statistiques relatives au volume de travail.

Division de la comptabilité

19. Quatre postes supplémentaires sont demandés pour cette Division (1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux). Le poste P-3 et deux des postes d'agent des services généraux sont nécessaires pour renforcer les capacités du groupe des opérations de maintien de la paix, qui relève de la Section de la comptabilité des activités opérationnelles. Les membres du personnel de ce Groupe établissent les bordereaux correspondant à chaque demande d'envoi de fonds ou compte d'avances temporaires, et traitent un grand nombre de bordereaux interservices émanant du monde entier, approuvent tous les engagements de dépenses faits au Siège aux fins de leur comptabilisation, et gèrent un nombre croissant d'opérations de remboursement des États Membres qui fournissent des contingents. En outre, le Groupe est chargé d'examiner les comptes de chaque mission, d'établir des états financiers pour chaque période de mandat et de répondre aux demandes d'information des vérificateurs.

20. Un poste d'agent des services généraux supplémentaire est demandé pour permettre à la Section des assurances de mieux s'occuper du volume croissant des services directs requis par le personnel des opérations de maintien de la paix. Il s'agit de l'administration des plans d'assurance maladie et d'assurance-vie des Nations Unies souscrits par les membres de ce personnel et leurs remplaçants. En second lieu, il incombe à la Section des assurances de prévoir un plan d'assurance responsabilité civile au titre des véhicules, aéronefs et autres moyens utilisés dans les zones d'opération, y compris une assurance pour risques de guerre et une assurance aux tiers couvrant notamment les journalistes. On trouvera au tableau 6 b) de l'annexe V des données relatives aux ressources totales dont dispose la Division.

b) Bureau de la gestion des ressources humaines

21. Un poste P-5 supplémentaire est demandé pour le chef du Groupe des missions, qui relève de la Division du recrutement et des affectations. Ce poste viendrait combler un besoin urgent en renforçant les effectifs nécessaires au Groupe pour fournir du personnel qualifié aux opérations de maintien de la paix. En sus de ses tâches de supervision, le titulaire de ce poste est chargé de définir les principes applicables au recrutement des membres des opérations de maintien de la paix et de gérer les activités de recrutement, et de maintenir une liaison au sujet des effectifs nécessaires avec la Division de l'administration et de la logistique des missions, qui relève du Département des opérations de maintien de la paix; il est également responsable du recrutement du personnel des missions importantes, y compris la sélection et l'évaluation des candidats internes ou externes, et représente la Division dans les différents groupes de travail chargés des questions relatives à l'affectation de personnel aux opérations de maintien de la paix.

22. On trouvera au tableau 8 de l'annexe V des informations sur les ressources dont dispose la Division et des statistiques relatives au volume de travail. Les données statistiques montrent que 43,7 % des opérations de recrutement et

/...

d'affectation réalisées en 1993 ont concerné les opérations de maintien de la paix, tandis que 16,4 % seulement des postes du Groupe des missions ont été financés par imputation sur le compte d'appui. Au cours des neuf premiers mois de 1994, les opérations de maintien de la paix ont représenté 48,45 % du recrutement et des affectations.

3. Bureau des services de contrôle interne

23. Trois postes supplémentaires (1 P-4 et 2 P-3) sont demandés pour renforcer la Division de l'audit et du contrôle de gestion, afin de lui permettre de vérifier comme il convient l'ensemble des transactions liées aux opérations de maintien de la paix au Siège ainsi que dans les zones d'opération. On trouvera à l'annexe V des informations sur les ressources dont dispose la Division (tableau 4) et des statistiques relatives au volume de travail [tableau 4 a)].

B. Dépenses autres que le coût direct des postes

Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)

24. Le montant prévu pour 1995 (483 500 dollars) doit permettre de recruter du personnel temporaire pour faire face aux périodes de surcroît de travail, pour remplacer le personnel en congé (130 000 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix et 130 000 dollars pour le Département de l'administration et de la gestion), ainsi que pour couvrir les besoins spéciaux du Cabinet du Secrétaire général (223 500 dollars).

Heures supplémentaires

25. Le montant demandé (210 000 dollars) doit couvrir le coût des heures supplémentaires (120 000 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix et 90 000 dollars pour le Département de l'administration et de la gestion). Il reste indispensable de demander au personnel d'effectuer des heures supplémentaires afin de pouvoir respecter les délais imposés par la nature des tâches qui incombent aux services qui fournissent un appui aux opérations de maintien de la paix au Siège.

Voyages en mission

26. Les ressources prévues (120 000 dollars) doivent être utilisées comme suit : activités de planification de missions et négociation d'arrangements supplémentaires concernant les forces de maintien de la paix incombant au Département des opérations de maintien de la paix (80 000 dollars); envoi en mission en 1995 de huit fonctionnaires des finances de la Division du financement des opérations de maintien de la paix auprès de huit opérations de maintien de la paix pour déterminer leurs besoins financiers (40 000 dollars).

Formation

27. Les ressources prévues (546 300 dollars) devraient permettre au Département des opérations de maintien de la paix d'exécuter en 1995 les activités précisées au paragraphe 28 ci-dessous. Les États Membres se chargeront d'assurer l'entraînement militaire proprement dit, tandis que le Département encouragera

/...

et coordonnera l'ensemble des activités de formation. Il continuera d'élaborer une doctrine commune concernant le maintien de la paix et les manuels opérationnels y relatifs, y compris en définissant des objectifs de performance, et de diffuser des matériels didactiques et d'organiser des réunions de présentation et des exercices multinationaux à l'intention du commandement et du personnel. Les manuels expliqueront la tactique opérationnelle et les procédures régissant l'administration du personnel en vigueur à l'ONU, ainsi que les modalités de formation des différentes unités. Sur leur demande, le Département aidera les États Membres à valider la formation qu'ils dispensent et à former des instructeurs nationaux.

28. Les activités concrètes ci-après sont prévues pour 1995 :

a) Coordonner la politique de formation des États qui fournissent des contingents afin de normaliser et d'améliorer la formation au maintien de la paix;

b) Fournir un appui technique et des conseils à 45 établissements de formation au maintien de la paix nationaux ou régionaux;

c) Organiser trois ateliers régionaux avec les responsables des centres de formation au maintien de la paix existants afin de mettre en commun les méthodes de formation et de coordonner l'élaboration d'une doctrine commune des Nations Unies concernant le maintien de la paix;

d) Fournir une assistance technique et des conseils à plus de 70 pays fournissant des contingents;

e) Constituer six équipes des Nations Unies pour aider les États Membres à élaborer des programmes de formation spécialisée;

f) Suivre la formation dispensée dans le cadre des opérations de maintien de la paix en cours et faire profiter les autres opérations de ses résultats;

g) Maintenir des contacts étroits avec les établissements de formation et les organisations non gouvernementales afin de tenir compte des faits nouveaux intervenus en matière de formation au maintien de la paix et d'autres aspects connexes;

h) Le montant indiqué plus haut (546 300 dollars) permettrait de financer les trois ateliers et les quatre cours ci-après (409 300 dollars), la préparation et l'impression des matériels de formation (107 000 dollars) et les déplacements destinés à préparer les consultations (30 000 dollars).

- i) Deuxième atelier régional des Nations Unies pour la coordination de la formation au maintien de la paix
(six jours, Inde, février 1995)

		<u>Dollars des États-Unis</u>	
		<u>Voyages en avion</u>	<u>Indemnités journalières de subsistance</u>
1. Voyages autorisés			
a) Six fonctionnaires de New York	21 000		720
b) Un fonctionnaire de Genève	3 000		240
c) Un conférencier d'Autriche	3 000		240
d) Un conférencier d'Uruguay	3 000		240
	<u>30 000</u>	<u>1 440</u>	
			31 440
2. Matériels de formation pour 30 personnes			10 800
3. Transport des documents et des matériels			600
4. Bourses			12 000
Total			<u><u>54 840</u></u>

- ii) Troisième atelier régional des Nations Unies pour la coordination de la formation au maintien de la paix
(six jour, Argentine, mars 1995)

		<u>Dollars des États-Unis</u>	
		<u>Voyages en avion</u>	<u>Indemnités journalières de subsistance</u>
1. Voyages autorisés			
a) Six fonctionnaires de New York	21 000		816
b) Un fonctionnaire de Genève	3 000		272
	<u>24 000</u>	<u>1 088</u>	
			25 088
2. Matériels de formation pour 30 personnes			9 750
3. Transport des documents et des matériels			600
4. Bourses			8 000
Total			<u><u>43 438</u></u>

- iii) Quatrième atelier régional des Nations Unies pour la coordination de la formation au maintien de la paix
(six jours, Danemark, juin 1995)

<u>En dollars des États-Unis</u>			
	<u>Voyages en avion</u>	<u>Indemnités journalières de subsistance</u>	
1. Voyages autorisés			
a) Sept fonctionnaires de New York	24 500	1 120	
b) Un fonctionnaire de Genève	800	320	
c) Un conférencier d'Uruguay	3 500	320	
	28 800	1 760	30 560
2. Matériels de formation pour 30 personnes			14 000
3. Transport des documents et des matériels			500
Total			45 060

- iv) Cours de formation à l'intention du personnel de commandement organisé en coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT)-Turin

(A. 14 jours à Turin, Italie, septembre 1995)

(B. Voyage d'études de 14 jours pour deux missions)

<u>En dollars des États-Unis</u>			
	<u>Voyages en avion</u>	<u>Indemnités journalières de subsistance</u>	
A. <u>Formation à Turin</u>			
1. Voyages autorisés			
a) Sept fonctionnaires de New York	24 500	756	
b) Un fonctionnaire de Genève	700	108	
c) Un conférencier d'Australie	800	108	
d) Un conférencier de Genève	700	108	
e) Un conférencier d'Uruguay	3 500	108	
	30 200	1 188	31 388
2. Matériels de formation pour 32 personnes			12 800
3. Transport des documents et des matériels			500
B. <u>Voyage d'études de 14 jours pour</u>			
a) 20 officiers (sans frais pour l'ONU)			
b) Deux fonctionnaires	9 000	1 008	10 008
Total			54 696

/...

- v) Premier cours organisé par les nations unies à l'intention des équipes mobiles de formation au maintien de la paix (huit jours, Canada, juin 1995)

En dollars des États-Unis			
	<u>Voyages en avion</u>	<u>Indemnités journalières de subsistance</u>	
1. Voyages autorisés			
a) Deux fonctionnaires de New York	2 400	640	
b) Neuf officiers	31 500		
	33 900	640	34 540
2. Matériels de formation pour 9 personnes			3 600
3. Transport des documents et des matériels			300
Total			38 440

- vi) Deuxième cours organisé par les Nations Unies à l'intention des équipes mobiles de formation au maintien de la paix (huit jours, Suède, avril 1995)

En dollars des États-Unis			
	<u>Voyages en avion</u>	<u>Indemnités journalières de subsistance</u>	
1. Voyages autorisés			
a) Deux fonctionnaires de New York	7 000	592	
b) Neuf officiers	31 500		
	38 500	592	39 092
2. Matériels de formation pour 30 personnes			3 600
3. Transport des documents et des matériels			500
Total			43 192

- vii) Cours de formation accélérée au maintien de la paix, organisé par les Nations Unies en collaboration avec l'OIT, Turin, à l'intention des formateurs militaires et civils (cinq jours, Turin, mai 1995)

<u>En dollars des États-Unis</u>			
	<u>Voyages en avion</u>	<u>Indemnités journalières de subsistance</u>	
1. Voyages autorisés			
a) Sept fonctionnaires de New York	24 500	1 260	
b) Un fonctionnaire de Genève	700	72	
c) Un conférencier d'Autriche	800	288	
d) Un conférencier du Canada	3 500	288	
e) Un conférencier de Malaisie	3 300	288	
f) Un conférencier d'un pays nordique	1 100	288	
	<u>33 900</u>	<u>2 484</u>	36 384
2. Matériels de formation pour 59 personnes			21 240
3. Transport des documents et des matériels			600
4. Bourse d'études			<u>30 000</u>
Total			<u><u>88 224</u></u>

ANNEXE V^a

Départements et bureaux dont certains postes sont financés à l'aide du compte d'appui :
répartition des postes, par source de financement

Tableau 1

Cabinet du Secrétaire général

Cabinet			
	BO	XB	CA
Adm.	29	—	3
S. gén.	45	—	1
Total	74	—	4

^a On utilisera les abréviations ci-après dans la présente annexe.

BO : Budget ordinaire
XB : Fonds extrabudgétaires
CA : Compte d'appui
Adm. : Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur
S. gén. : Agents des services généraux
SS : Agents des services de sécurité
CM : Agents des corps de métier
PT : Personnel temporaire

Tableau 2

Département des opérations de maintien de la paix

Bureau du Secrétaire général adjoint					
	BO	XB	CA		
Adm.	3	—	3		
S. gén.	1	—	3		
Total	4	—	6		

Bureau du Secrétaire général adjoint																							
Conseiller militaire				Centre d'opérations				Bureau de la planification et de l'appui (voir tableau 2 a)				Bureau des opérations (voir tableau 2 b)				Groupe des politiques et de l'analyse				Service administratif			
	BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA
Adm.	3	—	2		Adm.	—	—	10		Adm.	12	—	79		Adm.	14	—	17		Adm.	—	—	1
S. gén.	—	—	1		S. gén.	—	—	5		S. gén.	24	—	119		S. gén.	7	—	11		S. gén.	—	—	—
Total	3	—	3		Total	—	—	15		Total	36	—	198		Total	21	—	28		Total	2	—	3

Note : Le nombre de postes imputés sur le Compte d'appui comprend les 41 postes financés par des crédits prévus pour du personnel temporaire.

Tableau 2 a)

Bureau de la planification et de l'appui, Département des opérations de maintien de la paix

Bureau du Secrétaire général adjoint			
	BO	XB	CA
Adm.	2	—	—
S. gén.	—	—	—
Total	2	—	—

Division de la planification [voir tableau 2 a) i)]			
	BO	XB	CA
Adm.	1	—	16
S. gén.	1	—	15
Total	2	—	31

Division de l'administration et de la logistique des missions [voir tableau 2 a) iii)]			
	BO	XB	CA
Adm.	9	—	63
S. gén.	11	—	104
Total	20	—	167

Tableau 2 a) i)

Division de la planification, Bureau de la planification et de l'appui

Division de la planification													
	BO	XB	CA										
Adm.	—	—	1										
S.gén.	—	—	1										
Total	—	—	2										

Service de la planification des missions				Groupe de la police civile				Groupe du déminage				Groupe de la formation			
	BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA
Adm.	—	—	10	Adm.	—	—	2	Adm.	1	—	1	Adm.	—	—	2
S. gén.	1	—	9	S. gén.	—	—	1	S. gén.	—	—	1	S. gén.	—	—	3
Total	1	—	19	Total	—	—	3	Total	1	—	2	Total	—	—	5

Tableau 2 a) ii)

Groupe de la police civile : Statistiques relatives au volume de travail

Fonctions	1993	1994
Fourniture d'avis sur les questions relatives à la police civile	Non quantifiable	Non quantifiable
Mise au point de directives pour les éléments de police civile des missions des Nations Unies	1	5
Gestion administrative courante	Non quantifiable	Non quantifiable
Activités de formation en matière de police civile	2	3
Contacts avec les missions permanentes au sujet des questions relatives à la police civile	Non quantifiable	Non quantifiable
Coordination des activités des éléments de police civile dans les missions des Nations Unies	Non quantifiable	Non quantifiable
Évaluation, préparation et planification, avant le début de la mission, de la participation des éléments de police civile des Nations Unies aux missions de maintien de la paix des Nations Unies	3	3
Arrangements permanents avec les pays fournissant des contingents, en ce qui concerne le déploiement rapide d'éléments de police civile auprès de missions des Nations Unies	15	25
Visites dans les zones où sont déployées des missions de l'ONU auxquelles participent des éléments de police civile	3	1
Rapports sur les activités de police civile	3	4
Réunions portant sur des questions relatives à la police civile	Non quantifiable	Non quantifiable
Informations générales sur les activités de police civile, à l'intention des visiteurs et délégations intéressées	Non quantifiable	Non quantifiable
Coordination avec les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies, en particulier le Centre pour les droits de l'homme et le Service de justice pénale, au sujet des questions relatives à la police civile	Non quantifiable	Non quantifiable

Tableau 2 a) iii)

Division de l'administration et de la logistique des missions, Bureau de la planification et de l'appui

Bureau du Directeur			
	BO	XB	CA
Adm.	2	—	7
S. gén.	1	—	9
Total	3	—	16

Service de gestion financière			
	BO	XB	CA
Adm.	2	—	19
S. gén.	3	—	27
Total	5	—	46

Service de la logistique et des communications			
	BO	XB	CA
Adm.	3	—	30
S. gén.	2	—	44
Total	5	—	74

Service de la gestion du personnel			
	BO	XB	CA
Adm.	2	—	7
S. gén.	5	—	24
Total	7	—	31

Tableau 2 b)

Bureau des opérations, Département des opérations de maintien de la paix

Bureau du Secrétaire général adjoint			
	BO	XB	CA
Adm.	3	—	—
S. gén.	2	—	1
Total	5	—	1

Division de l'Afrique			
	BO	XB	CA
Adm.	5	—	6
S. gén.	4	—	2
Total	9	—	8

Division de l'Asie et du Moyen-Orient			
	BO	XB	CA
Adm.	2	—	6
S. gén.	—	—	4
Total	2	—	10

Division de l'Europe et de l'Amérique latine			
	BO	XB	CA
Adm.	4	—	5
S. gén.	1	—	4
Total	5	—	9

Tableau 3
Bureau des affaires juridiques

Bureau du Secrétaire général adjoint (Tribunal international, Commission d'experts, Service administratif)																							
	BO	XB	CA																				
Adm.	10	2	—																				
S. gén.	10	2	—																				
Total	20	4	—																				

Division des affaires maritimes et du droit de la mer				Division des questions juridiques générales				Section des traités				Division de la codification				Service du droit commercial international				Secrétariat du Tribunal administratif			
	BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA
Adm.	27	—	—		11	5	3		10	—	—		14	—	—		10	—	—		1	1	—
S. gén.	27	—	—		5	4	—		21	—	—		7	—	—		7	—	—		1	1	—
Total	54	—	—		16	9	3		31	—	—		21	—	—		17	—	—		2	2	—

Tableau 3 a)
Bureau des affaires juridiques : Statistiques relatives au volume de travail
(Jours de travail)

Postes — Division des affaires juridiques générales	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	1994	1993	1992
										Moyenne		
(Pourcentage)												
D-2	19	29	13	29	24	27	33	45	41	28,9	16,4	8,2
D-1	14	11	12	16	14	33	22	27	34	20,3	11,9	5,8
D-1	20	5	15	20	25	50	15	CAN	25	21,9	26,7	11,5
P-5	15	8	5	50	25	44	36	34	22	26,6	7,5	3,9
P-5	42	44	43	35	62	63	74	67	77	56,3	29,8	11,2
P-5	16	9	7	15	9	13	14	CAN	17	12,5	17,1	4,8
P-5	57	59	89	78	91	97	97	CAN	94	61,9	40,0	28,3
P-5 — CA	ND	ND	49	62	67	67	63	68	71	63,9	63,0	19,3
P-4	13	7	16	26	24	97	97	32	43	39,4	11,3	17,0
P-4 — CA	95	95	95	95	95	95	95	95	CAN	95,0	82,6	8,9
P-3	41	30	34	17	40	52	CAN	25	41	35,0	23,8	0,0
P-3	9	16	17	11	16	15	20	17	22	15,9	7,7	8,3
P-3	30	41	37	42	51	47	43	52	49	43,6	28,2	15,7
P-3	ND	ND	ND	17	22	14	11	27	23	19,0	7,7	8,3
P-2 — RM	18	27	11	22	46	22	43	65	45	33,2	21,2	7,8
P-2	22	20	11	6	24	17	23	15	12	16,7	21,9	13,0
P-2	38	51	59	50	40	82	44	61	62	54,1	35,4	11,3
P-2	ND	ND	ND	ND	6	9	25	27	29	19,2	24,8	17,5
1994 (moyenne)	34,5	34,8	30,3	34,2	42,6	52,8	50,3	50,5	47,1	41,9	27,1	10,1
1993 (moyenne)	14,7	13,9	19,7	25,0	25,2	33,1	18,8	29,2	30,1			
1992 (moyenne)	9,6	5,6	5,5	8,9	4,6	14,0	7,8	16,6	9,7			

CAN = Congé annuel CA = Transféré du compte d'appui RM = Remplacement de fonctionnaires en mission

Tableau 4

Bureau des inspections et investigations

Division de l'audit et du contrôle de gestion				Groupe d'investigation			
	BO	XB	CA		BO	XB	CA
Adm.	30	14	10 ^a	Adm.	3	—	—
S. gén.	15	10	1	S. gén.	1	—	—
Total	45	24	11	Total	4	—	—

^a Y compris un poste P-5 financé par des crédits prévus pour du personnel temporaire.

Tableau 4 a)

Bureau des inspections et investigations : statistiques relatives au volume de travail

(Vérification des comptes de maintien de la paix)

(Jours de travail)

Opérations de maintien de la paix	1992	1993	1994	1995
MINURSO	70,50	96,25	63,50	—
ONUMOZ	747,75	105,00	101,00	80,00
ONUSAL	—	17,50	40,00	—
MONUOR/MINUAR	—	—	257,00	180,00
UNAVEM II	79,00	106,25	155,50	80,00
FNUOD	—	—	36,00	—
UNFICYP	—	—	—	40,00
FINUL	—	57,25	66,75	—
MONUIK	—	87,00	—	60,00
MINUHA	—	—	80,00	180,00
MONUG	—	—	—	60,00
ONUSOM	32,75	29,50	40,00	—
ONUSOM II	—	137,50	248,25	240,00
FORPRONU	88,75	354,75	358,75	800,00
GANUPT	—	330,25	188,25	—
Avis d'allocations de crédits	—	—	35,00	—
Versements aux pays fournissant des contingents	53,25	—	—	—
Préparation des observations	—	—	180,00	—
Achats	—	—	168,25	—
Passation de certains marchés	155,50	—	—	—
Système de comptabilité SUN	—	95,25	9,00	—
	1 227,50	1 416,50	2 027,25	1 720,00

/...

Tableau 5

Département de l'Administration et de la gestion, Bureau du Coordonnateur
des Nations Unies pour les mesures de sécurité

Bureau du Coordonnateur			
	BO	XB	SA
Adm.	—	2	1
S. gén.	—	2	1 ^a
Total	—	4	2

^a Dans le Service administratif du Département.

Tableau 6

Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances

Bureau du Contrôleur							
	BO	XB	CA				
Adm.	2	1	—				
S. gén.	3	—	—				
Total	5	1	—				

Division du financement du maintien de la paix [voir tableau 6 a)]				Services financiers ^a [voir tableau 6 b)]				Division de la planification des programmes et du budget				Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires			
	BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA
Adm.	—	—	20	Adm.	23	4	11	Adm.	23	4	—	Adm.	4	—	1
S. gén.	—	—	13	S. gén.	15	3	7	S. gén.	15	3	—	S. gén.	4	—	—
Total	—	—	35	Total	38	7	18	Total	38	7	—	Total	8	—	1

^a Y compris la Section des assurances.

Tableau 6 a)

Division du financement du maintien de la paix

Bureau du Directeur			
	BO	XB	CA
Adm.	—	—	1
S. gén.	—	—	2
Total	—	—	3

Groupe des politiques et de la normalisation			
	BO	XB	CA
Adm.	—	—	2
S. gén.	—	—	3
Total	—	—	5

Section de l'Afrique			
	BO	XB	CA
Adm.	—	—	6
S. gén.	—	—	4
Total	—	—	10

Section de l'Asie et du Moyen-Orient			
	BO	XB	CA
Adm.	—	—	5
S. gén.	—	—	3
Total	—	—	8

Section de l'Europe et de l'Amérique latine			
	BO	XB	CA
Adm.	—	—	6
S. gén.	—	—	3
Total	—	—	9

Tableau 6 a) i)

Division du financement du maintien de la paix
Statistiques comparées relatives au volume de travail en 1992, 1993 et 1994*

	Rapports sur le financement						Rapports aux organes délibérants				Questions administratives							
	Assemblée générale — Conseil de sécurité			CCQAB			Cinquième Commission		Assemblée générale		Allocations de crédits		Tableaux d'effectifs		Lettres aux gouvernements		Ordonnements (sommes dues aux gouvernements)	
	1992	1993	1994	1992	1993	1994	1992	1993	1992	1993	1992	1993	1992	1993	1992	1993	1992	1993
FNUOD	3	1	5	—	—	—	1	1	1	1	8	7	1	1	60	48	28	12
FINUL	2	1	4	2	—	—	1	1	1	1	7	7	4	1	139	160	35	16
UNAVEM	4	10	8	3	4	1	1	2	1	2	9	10	3	7	—	—	8	—
MONUIK	1	3	2	1	1	—	1	2	1	2	7	10	2	3	55	40	9	12
Activités menées en application de la résolution 687 du Conseil de sécurité	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	43	26	3	12	—	—	—	—
MINURSO	1	—	4	3	4	2	1	2	—	2	5	4	4	4	18	22	16	11
ONUSAL	4	2	7	1	2	2	1	3	1	3	5	9	2	3	—	—	7	—
APRONUC/Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge	4	5	3	3	8	—	2	4	2	4	14	21	3	2	80	93	4	15
FORPRONU	9	9	7	4	5	—	2	2	2	2	19	23	3	6	45	225	2	36
ONUSOM	4	3	7	3	1	1	1	3	—	3	5	22	1	1	—	95	—	16
ONUMOZ	—	3	5	1	1	1	—	3	—	3	4	16	—	2	—	28	—	3
UNFICYP	2	2	3	—	1	—	—	2	—	2	2	15	1	4	4	36	10	5
MONUG	—	1	3	—	1	2	—	1	—	1	—	3	—	—	—	—	—	—
MINUHA	—	2	2	—	—	1	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—
MONUL	—	2	4	—	—	—	—	1	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—
MONUOR	—	2	—	—	1	—	—	1	—	1	—	3	—	—	—	—	—	—
MINUAR	—	1	9	—	1	1	—	1	—	1	—	5	—	—	—	—	—	—
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix																		
— Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix																		
— Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix																		
— Taux de remboursement	3	3	5	3	1	—	3	1	—	1	92	86	—	65	—	40	—	—
Total	37	50	78	24	32	12	14	30	9	30	220	271	27	111	401	787	119	126

* Montants estimatifs.

Tableau 6 b)

/...

Division de la comptabilité

Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances

Bureau du Directeur			
	BO	XB	CA
Adm.	3	—	1
S. gén.	2	1	—
Total	5	1	1

Section de la comptabilité centrale				Section de la comptabilité des fonds d'affectation spéciale et de la coopération technique				Section de la comptabilité des activités opérationnelles				Section des paiements				Section des services d'appui systématique				Section des assurances			
	BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA
Adm.	8	—	1	Adm.	—	5	—	Adm.	6	1	4	Adm.	4	2	1	Adm.	5	3	5	Adm.	1	3	—
S. gén.	14	2	1	S. gén.	4	8	—	S. gén.	6	1	2	S. gén.	23	18	3	S. gén.	2	1	—	S. gén.	7	3	1
Total	22	2	2	Total	4	13	—	Total	12	2	6	Total	27	20	4	Total	7	4	5	Total	8	6	1

/...

Tableau 6 b) i)

Division de la comptabilité : statistiques du volume de travail

	1991	1992	1993	1994
<u>Section de la comptabilité des activités opérationnelles</u>				
Nombre de missions de maintien de la paix desservies par la Section	16	21	26	29
Nombre d'états et tableaux financiers établis par la Section	96	104	188	195
Nombre de transferts de fonds effectués	299	441	763	534
Nombre de paiements effectués au titre des contingents	141	102	540	756
<u>Groupe des états de paie</u>				
Nombre total de fonctionnaires inscrits sur les états de paie	11 322	13 290	14 400	14 996
Nombre de fonctionnaires américains remboursés de leurs impôts	4 100	4 645	5 000	5 500
<u>Groupe des voyages et des achats</u>				
Nombre total de voyages payés	—	9 036	9 100	9 500
Nombre de factures réglées	—	28 188	33 318	35 000
<u>Section des assurances</u>				
Nombre total de fonctionnaires affiliés à des plans d'assurance-maladie au 1er janvier	9 325	9 732	10 547	10 830
Assurance-automobile : déclarations d'accident (véhicules) sur une période de 12 mois	—	1 050	1 245	—
Nombre d'heures supplémentaires faites par les membres de la Section	—	397	293	531

/...

Tableau 6 c)

Section des assurances : statistiques du volume de travail pour les opérations
de maintien de la paix

A. Demandes d'adhésion aux régimes d'assurance-maladie et d'assurance-vie		
	Janvier-décembre 1993	Janvier-novembre 1994
ONUVER	6	—
APRONUC	60	2
FINUL	50	42
FNUOD	6	5
FORPRONU	78	102
UNOMOZ	40	31
ONUSOM	150	170
ONUSAL	43	18
UNAVEM	9	3
ONUST	33	29
MICIVIH	88	9
UNFICYP	4	5
MONUIK	8	9
MONUAS	50	51
MONUL	9	13
MINUAR	6	26
MINURSO	4	31
MONUG	—	2
Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan	—	1
MONUT	—	1
MINUHA II	—	1
Total	644	551

B. Nombre de véhicules assurés (toutes catégories, y compris véhicules blindés de transport de troupes), par mission		
	Au 30 juin 1993	Au 31 octobre 1994
MICIVIH	—	94
MINURSO	176	275
ONUMOZ	—	2 275
ONUSAL	447	427
Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan	11	13
UNAVEM II	241	255
UNFICYP	200	206
Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq	133	132
MONUIK	254	486
GOMNUIP	71	96
MONUT	5	5
MONUG	—	23
ONUSOM	110	5 489
FORPRONU	7 213	9 924
Dépôt de l'Organisation des Nations Unies à Pise	4	9
ONUST	234	221
FNUOD	395	390
FINUL	1 209	1 383
APRONUC	8 152	—
MONUAS	35	—
MONUL	—	218
MINUAR	—	321
Total	18 890	22 242

C. Nombre d'aéronefs assurés (prêtés par les gouvernements)		
	1993	1994
ONUMOZ	—	7
FINUL	5	5
FORPRONU	—	20
ONUSOM	—	7
UNFICYP	—	2
APRONUC	9	—
Total	14	41

D. Déclarations d'accident (véhicules) (mars 1993-31 octobre 1994)		
MINURSO		2
ONUMOZ		41
ONUSAL		8
Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan		1
UNAVEM II		43
FNUOD		36
FINUL		195
MONUIK		23
UNMOGIP		5
MONUL		5
ONUSOM		35
FORPRONU		431
APRONUC		521
ONUST		73
Total		1 420

Tableau 7

Département de l'administration et de la gestion

Bureau du Secrétaire général adjoint			
	BO	XB	CA
Adm.	—	—	1
S. gén.	—	—	—
Total	—	—	1

Bureau de la gestion financière			
	BO	XB	CA
Adm.	—	—	3
S. gén.	—	—	5
Total	—	—	8

Service administratif			
	BO	XB	CA
Adm.	—	—	—
S. gén.	—	—	1
Total	—	—	1

Tableau 7 a)

Bureau de la gestion financière

Bureau du Directeur			
	BO	XB	CA
Adm.	3	2	—
S. gén.	1	1	—
Total	4	3	—

Section des contributions			
	BO	XB	CA
Adm.	2	1	1
S. gén.	4	1	1
Total	6	2	2

Trésorerie			
	BO	XB	CA
Adm.	3	1	2
S. gén.	3	3	4
Total	5	4	6

Secrétariats du Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès et du Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels			
	BO	XB	CA
Adm.	1	—	—
S. gén.	2	1	—
Total	3	1	—

Tableau 8

Bureau de la gestion des ressources humaines

Bureau du Sous-Secrétaire général				Secrétariat des organes de nomination et de promotion Bureau du responsable des questions relatives aux femmes Section des systèmes de gestion informatisée des ressources humaines							
	BO	XB	CA								
Adm.	3	—	—								
S. gén.	2	—	—								
Total	5	—	—								
					BO	XB	CA				
				Adm.	5	1	—				
				S. gén.	15	1	—				
				Total	20	2	—				
Division du recrutement et des affectations (voir tableau 8A)				Division de l'administration et de la formation du personnel (voir tableau 8B)				Division des services médicaux et de l'assistance au personnel (voir tableau 8C)			
								</			

Tableau 8 a)

Division du recrutement et des affectations, Bureau de la gestion des ressources humaines

Bureau du Directeur			
	BO	XB	CA
Adm.	1	—	—
S. gén.	1	—	—
Total	2	—	—

Service de recrutement et d'affectation des administrateurs			
	BO	XB	CA
Adm.	12	2	3
S. gén.	26	—	5
Total	38	2	8

Section des examens et des tests			
	BO	XB	CA
Adm.	7	—	—
S. gén.	8	—	—
Total	15	—	—

Section du recrutement et de l'affectation des agents des services généraux			
	BO	XB	CA
Adm.	5	—	—
S. gén.	6	—	2
Total	11	—	2

Tableau 8 a) i)

Division du recrutement et des affectations : statistiques du volume de travail

Mode de recrutement	Effectif autorisé	Pourcentage de l'effectif total	Nombre de recrutements et d'affectations	Pourcentage de l'ensemble du recrutement
<u>1er janvier-30 septembre 1994</u>				
Missions de recrutement sur le terrain	9	16,4	1 645	48,45
Autres modes de recrutement (sauf recrutement sur concours)	46	83,6	1 750	51,55
Total	55	100,0	3 395	100,0
<u>1993</u>				
Missions de recrutement sur le terrain	9	16,4	1 577	43,7
Autres modes de recrutement (sauf recrutement sur concours)	46	83,6	2 031	56,3
Total	55	100,0	3 608	100,0
<u>1992</u>				
Missions de recrutement sur le terrain	2 ^a	4,1	1 437	51,2
Autres modes de recrutement (sauf recrutement sur concours)	46	95,9	1 369	48,0
Total	48	100,0	2 806	100,0

^a Personnel normalement affecté à des activités de recrutement financées au moyen du budget ordinaire et qui a été prêté à titre temporaire.

Tableau 8 b)

Division de l'administration et de la formation du personnel, Bureau de la gestion des ressources humaines

Bureau du Directeur																			
	BO	XB	CA																
Adm.	1	—	—																
S.gén.	1	—	—																
Total	2	—	—																

Service de la rémunération et du classement des emplois				Service de l'administration du personnel et du contrôle de l'application des décisions administratives				Groupe d'examen des décisions administratives				Service de la formation				Section des règlements et du Manuel d'administration du personnel			
	BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA
Adm.	8	1	2			—	1		2	1	—		Adm.	—	—		2	—	—
S.gén.	7	—	2		14	—	2		2	1	—		S.gén.	—	—		3	—	—
Total	15	1	4		22	—	3		4	2	—		Total	—	—		5	—	—

Tableau 8 b) i)

Service de l'administration du personnel et du contrôle de
l'application des décisions administratives : statistiques
relatives au volume de travail

	1992		1993		1994	
	Total	Maintien de la paix	Total	Maintien de la paix	Total	Maintien de la paix
Établissement de lettres de nomination	8 947	1 795	14 201	2 770	19 881	3 878
Établissement de notifications administratives	6 477	1 234	8 953	1 960	14 534	1 544
Promotions	961	98	130	72	40	—
Indemnités de fonctions et prolongation de contrats au-delà de l'âge de la retraite	1 139	221	1 808	352	2 531	492
Cas soumis aux organes chargés des nominations et des promotions	582	15	468	24	655	24
Cas laissés à la discrétion du Secrétaire général conformément au Règlement du personnel	784	223	1 245	371	1 743	579
Sélection des candidats à des missions	675	43	1 073	69	502	96
Licenciement (invalidité, licenciement amiable, mesure disciplinaire, abandon de poste)	83	7	35	12	49	16
Résumés des rapports d'appréciation du comportement professionnel	5 867	1 507	9 313	2 393	11 038	2 350
Cas d'urgence (maladie, décès)	227	40	361	65	595	91
Interprétation du Règlement du personnel	2 630	287	4 176	473	5 846	662
Vérification des notifications administratives (formulaire P.5)	23 909	2 753	37 981	4 370	53 173	7 118
Renseignements par téléphone	16 934	1 808	26 880	2 870	40 320	4 018
Équipe spéciale	86	10	137	16	191	22
Consultations	6 558	436	10 411	693	14 575	970
Initiation des nouveaux fonctionnaires	2 614	58	4 150	93	5 810	50
Correspondance/courriers divers pour les fonctionnaires ou anciens fonctionnaires	2 029	584	3 222	927	4 510	1 297
Assistance, comme membre de droit et en qualité de défendeur, aux séances des organes chargés des nominations et des promotions	142	8	226	13	316	12
Notes/télégrammes	2 508	756	3 981	1 200	5 573	1 680

Tableau 8 b) ii)

Service de la rémunération et du classement des emplois, Division de l'administration et de la formation du personnel : statistiques relatives au volume de travail

Classement des emplois pour les opérations de maintien de la paix

1992	1993	1994
— 20 recours exercés dans des cas de postes initialement classés dans la catégorie des services généraux, à l'ONUST	— Classement initial de 200 postes d'agent des services généraux pour la FINUL	— Classement de 15 postes des catégories administrateurs/service mobile/services généraux pour des missions déjà en place, par suite d'une modification des fonctions
— Classement de 15 postes des catégories administrateurs/service mobile/services généraux pour des missions déjà en place, par suite d'une modification des fonctions	— Classement initial de 40 postes d'agent des services généraux pour le GOMNUIP	
	— 10 recours concernant le classement initial de postes d'agent des services généraux pour le GOMNUIP	
	— Classement de 15 postes des catégories administrateurs/service mobile/services généraux pour des missions déjà en place, par suite d'une modification des fonctions	

Missions d'inspection

(Inspection de tous les aspects des conditions d'emploi : indemnité de subsistance (missions), prime de sujétion, prime de risque, indemnité de poste, coût de la vie, rémunérations locales et indemnité journalière de subsistance)

1992	1993	1994
FORPRONU — avril	MONUAS — janvier	MINUAR — mars
APRONUC — avril	ONUSOM — février	MINUGUA — mai
MONUIK — octobre	ONUMOS — février	MINURSO — mai
FORPRONU — octobre	MICIVIH — avril	MINUAR — octobre
	ONUSAL — avril	MICIVIH — octobre
	MONUOR — mai	MONUT — novembre
	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) — juin	Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan — novembre
	MONUL — octobre	GOMNUIP — novembre
		MONUG — novembre
		UNAVEM — décembre

Examen périodique de l'indemnité de subsistance (missions) effectué au Siège

1992	1993	1994
1. ONUSAL	1. ONUVER	1. MONUL
2. ONUST	2. ONUMUZ	2. UNASOG = Groupe d'observateurs des Nations Unies dans la bande d'Aouzou
3. OSGAP = Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan	3. ONUST	3. MONUT
4. GOMNUIP	4. MONUAS	4. ONUST
	5. APRONUC	
	6. UNGCI/UNSCOM = Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq/CSNU (Iraq)	
	7. MONUG	
	8. ONUSOM (Nairobi)	

Tableau 8 c)

Division des services médicaux et de l'assistance au personnel du
Bureau de la gestion des ressources humaines

Bureau du Directeur du Service médical							
	BO	XB	CA				
Adm.	1	—	—				
S. gén.	2	—	—				
Total	3	—	—				

Service médical				Bureau du Conseiller du personnel				Groupe des activités du personnel et du logement				Représentant spécial du Secrétaire général pour les services d'information des Nations Unies			
	BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA		BO	XB	CA
Adm.	3	2	2	Adm.	1	—	1	Adm.	1	—	—	Adm.	—	—	—
S. gén.	8	9	4	S. gén.	2	1	—	S. gén.	4	—	—	S. gén.	1	—	—
Total	11	11	6	Total	3	1	1	Total	5	—	—	Total	1	—	—

Tableau 8 c) i)

Division des services médicaux et de l'assistance au personnel :
statistiques relatives au volume de travail

Indicateurs du volume de travail	1992		1993		1994	
	Total	Maintien de la paix	Total	Maintien de la paix	Total	Maintien de la paix
Consultations	60 738	14 133	70 853	19 324	54 139	27 069
Vaccinations	8 082	3 792	6 002	2 520	5 579	2 608
Classement des examens médicaux pratiqués hors Siège	20 197	9 236	22 152	10 633	21 016	9 982
Laboratoire	78 541	2 991	157 296	31 459	124 616	20 903
Radiologie	14 875	5 459	18 169	9 084	14 685	5 580
Certificats d'aptitude physique	23 016	9 727	31 332	12 533	27 611	13 115
Congés de maladie	15 483	634	20 841	1 459	11 612	1 625
Évacuations sanitaires	503	...	873	297	675	249
Pensions d'invalidité	361	...	334	...	327	93
Cas soumis au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès	283	37	537	177	476	190
Voyages effectués sur place	...	...	18	6	3	3
Appui technique fourni à d'autres services médicaux	...	...	100	50	120	70

Tableau 9

Services d'appui du Bureau des services de conférence et services d'appui

Bureau du Directeur				
	BO	XB	CA	
Adm.	2	—	—	
S. gén.	3	—	—	
Total	5	—	—	

Service de la sécurité et de la sûreté				
	BO	XB	CA	
Adm.	3	—	—	
S. gén.	187	10	—	
Total	190	10	—	

Division des bâtiments et des services commerciaux ^a				
	BO	XB	CA	
Adm.	27	—	—	
S. gén.	129	1	—	
Total	156	1	—	

Division des services électroniques				
	BO	XB	CA	
Adm.	29	2	1	
S. gén.	61	15	3	
Total	90	17	4	

Service des bâtiments [voir tableau 9 a)]				
	BO	XB	CA	
Adm.	13	1	—	
8S. gén./CM	244	18	5	
Total	257	19	5 ^b	

Service des achats et des transports [voir tableau 9 b)]				
	BO	XB	CA	PT
Adm.	17	—	12	7
S. gén./CM	79	10	16	3
Total	96	10	28	10

^a La Division comprend le Groupe de l'entretien et de la construction dans les bureaux extérieurs, le Service des activités commerciales et la Section des archives et des dossiers.

^b Y compris deux postes d'agent des services généraux au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (PT).

Tableau 9 a)

Service des bâtiments

Bureau du Chef de service			
	BO	XB	CA
Adm.	3	—	—
S. gén.	3	—	—
Total	6	—	—

Groupe des services techniques pour la radio et les salles de conférence			
	BO	XB	CA
Adm.	2	—	—
S. gén.	9	—	—
Total	11	—	—

Groupe des renseignements et de la réception			
	BO	XB	CA
Adm.	1	—	—
S. gén.	7	—	—
Total	8	—	—

Section de la planification et de la conception architecturales			
	BO	XB	CA
Adm.	4	—	—
S. gén./CM	30	—	—
Total	34	—	—

Section de l'entretien et des travaux divers			
	BO	XB	CA
Adm.	2	—	—
S. gén./CM	111	—	—
Total	113	—	—

Section du courrier			
	BO	XB	CA
Adm.	1	1	—
S. gén./CM	84	18	5
Total	85	19	5

Tableau 9 b)

Service des achats et des transports

Bureau du Chef de service			
	BO	XB	CA
Adm.	2	—	—
S. gén.	3		
Total	5		

Section des services contractuels d'imprimerie			
	BO	XB	CA
Adm.	3	—	—
S. gén.	5	—	—
Total	8	—	—

Section des achats (Siège et bureaux régionaux)			
	BO	XB	CA
Adm.	6	—	—
S. gén.	5	1	—
Total	11	1	—

Section des achats (missions)			
	BO	XB	CA
Adm.	2	—	11
S. gén.	—	—	11
Total	2	—	22

Section des transports			
	BO	XB	CA
Adm.		3	—
S. gén.	46	9	2
Total	49	9	2

Groupe technique*			
	BO	XB	CA
Adm.	1	—	—
S. gén.	15	—	1
Total	16	—	1

Groupe des expéditions			
	BO	XB	CA
Adm.	—	—	1
S. gén.	5	—	2
Total	5	—	3

Total pour le Service			
	BO	XB	CA
Adm.	17	—	12
S. Gén.	79	10	16
Total	96	10	28

* Assure aussi le service de la Section des achats (missions), mais à des fins administratives, sous la supervision de la Section des achats (Siège et bureaux régionaux).

** Conformément à la recommandation formulée au paragraphe 4 de la résolution 48/226 C (avis d'allocation de crédit 4-03-1945).

Tableau 9 b) i)

Section des achats (missions : statistiques relatives au volume de travail

25 novembre 1994

	1992		1993		1994 (janvier à octobre)	
	Nombre de commandes	Valeur totale	Nombre de commandes	Valeur totale	Nombre de commandes	Valeur totale
(En milliers de dollars des États-Unis)						
ONUST	87	1 036	82	1 384	58	503
GOMNUIP	57	790	45	851	38	806
UNFICYP	47	574	19	341	54	682
FNUOD	248	3 481	207	2 486	156	1 409
FINUL	409	19 554	271	11 545	183	9 440
MONUIK	211	5 459	124	4 109	100	3 904
UNAVEM	161	20 074	93	9 533	62	4 213
ONUSAL	77	4 296	36	2 127	12	118
MINURSO	147	10 837	131	10 725	76	4 057
FORPRONU	205	34 835	340	120 082	196	66 281
APRONUC	512	348 254	225	93 621	24	2 468
ONUMOZ	3	1 001	183	53 951	111	54 090
ONUSOM	75	11 537	295	151 631	185	117 413
MONUOR	0	0	14	361	7	2 483
MONUAS	3	2	2	105	11	1 094
MONUL	0	0	16	2 314	93	5 738
MICIVIH	0	0	36	1 120	8	47
Contingent des gardes des Nations Unies en Iraq	44	1 531	29	372	23	344
Dépôt de l'Organisation des Nations Unies à Pise	56	3 145	41	2 922	24	1 818
MINUAR	0	0	3	41	102	9 358
BUSGI-Bagdad	21	270	12	145	3	74
MONUG	0	0	3	2	12	133
ONUVER	0	0	8	41	1	14
MONUT	0	0	8	320	7	57
Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan	20	3 009	5	6	0	0
ONUVEN	0	0	3	1	0	0
Division de l'administration et de la logistique des missions	64	210	57	566	69	1 113
ONUVEH	1	151	1	13	0	0
ONUCA	18	909	0	0	0	0
UNROP (Mission des Nations Unies pour la restitution par l'Iraq de biens koweïtiens)	1	0	0	0	0	0
GOMNUII	4	6 645	0	0	0	0
BUSGI-Téhéran	2	3	0	0	0	0
MINUHA	0	0	0	0	0	0
Total	2 473	477 603	2 289	470 715	1 615	287 657

/...

Tableau 9 c)
Division des services électroniques

Bureau du Directeur			
	BO	XB	CA
Adm.	2	—	—
S. gén.	3	—	—
Total	5	—	—

Service des innovations technologiques			
	BO	XB	CA
Adm.	15	—	—
S. gén.	8	—	—
Total	23	—	—

Service des télécommunications et de l'informatique			
	BO	XB	CA
Adm.	29	2	1
S. gén./CM	58	15	3
Total	87	17	4

ANNEXE VI

Récapitulation des recettes et des dépenses pour la période allant de 1990 à 1994, arrêtée au
30 septembre 1994, et projections pour 1995

(En dollars des États-Unis)

	1990-1991	1992	1993	1994	Total	1995
I. Recettes						
	12 846 492	16 224 852	24 493 155	27 153 087 ^b	80 717 586	25 000 000
Ajustement aux fins de la réserve opérationnelle ^a	(2 569 298)	(675 672)	(1 653 661)	(531 986)	(5 430 617)	1 680 617
	10 277 194	15 549 180	22 839 494	26 621 101	75 286 969	26 680 617
II. Dépenses						
Traitements et autres dépenses de personnel	9 655 139	9 571 618	15 159 683	22 749 559	57 135 999	30 019 000
Frais de voyage	0	0	0	265 000	265 000	120 000
Formation	0	0	0	321 217	321 217	504 900
Dépenses de fonctionnement	0	1 101 322	3 144 415	4 163 191	8 408 928	4 573 700
	9 655 139	10 672 940	18 304 098	27 498 967	66 131 144	35 217 600
Solde	622 055	5 498 295	10 033 691	9 155 825	9 155 825	618 842

^a La réserve opérationnelle est maintenue à 5 430 617 dollars en 1994.

^b Les projections de recettes pour 1994, fondées sur des estimations initiales, devront être ajustées en fonction des montants effectifs des dépenses au titre du personnel civil des opérations de maintien de la paix.

ANNEXE VII

Récapitulation des projections de dépenses pour 1995

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. <u>Traitements et dépenses communes de personnel</u>		
24 postes nouveaux ^a	1 113,6	
407 postes	28 211,9	
	29 325,5	29 325,5
B. 1. <u>Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)</u>		
Cabinet du Secrétaire général	223,5	
Département des opérations de maintien de la paix	130,0	
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	52,0	
Bureau de la gestion des ressources humaines	26,0	
Bureau des services de conférence et services d'appui	52,0	
	483,5	483,5
2. <u>Heures supplémentaires</u>		
Département des opérations de maintien de la paix	120,0	
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	30,0	
Bureau de la gestion des ressources humaines	30,0	
Bureau des services de conférence et services d'appui	30,0	
	210,0	210,0
3. <u>Frais de voyage</u>		
Département des opérations de maintien de la paix	80,0	
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	40,0	
	120,0	120,0
4. <u>Formation (Département des opérations de maintien de la paix)</u>		504,9
C. <u>Services communs</u>		
24 postes nouveaux	545,5	
407 postes	4 028,2	
	4 573,7	4 573,7
Total		35 217,6

^a Pourcentage des coûts standard pour les nouveaux postes (50 % pour les administrateurs et 65 % pour les agents des services généraux).